VAYRES
Rétrospective de l'année 2022

Bloc-Notes

Mairie : Tél : 05.55.78.11.12
Mail : mairie-vayres@orange.fr
Site internet : www.vayres.fr
Heures d'ouverture au public :
Lundi :13h30-17h
Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 9h-12h
Ecole primaire : 05.55.78.12.09 et 09.77.48.08.69
Micro-crèche : 05.55.14.94.35
Assistante sociale : Mme Audrey MARCIANO uniquement sur rendez-vous au 05.55.48.73.42
Référente autonomie : Mme Elisabeth SUREAU au 05.55.71.99.82
Permanences sur rendez-vous à Rochechouart et Saint-Junien
Infirmiers, soins à domicile : Mme Marie-Christine DEVILLEGER et Mme Corinne BOULESTEIX 05.55.78.22.10
Kinésithérapeutes : M. David BETANCORT 05.55.71.88.53
Agence postale : 05.55.03.58.28
Heures d'ouverture au public :
Lundi : 14h-17h
Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 9h-12h
Pompiers : 18 **S.A.M.U :** 15 **Gendarmerie :** 05.55.00.00.02
Horaires des services religieux : affichés à l'entrée de l'église
Garde des médecins : désormais, pour tout appel urgent la nuit (20h-8h), les week-ends et jours fériés, il faut appeler le 15 qui transmettra votre appel au médecin d'astreinte.

Démarches administratives

Documents en langue étrangère : tous les documents administratifs étrangers, notamment les authentitfications de signature ou les certificats de vie, seront signés uniquemement s'ils sont traduits officiellement en français.

Etat Civil 2021

Naissances

LECHERBAULT Antonin, Daniel né le 21 janvier à Saint-Junien
CHEVAL Charlotte née le 23 janvier à Limoges
MEUNIER ROUGIER Mahor né le 6 mars à Saint-Junien
CISSE Sohan, Issaga né le 21 juin à Saint-Junien
CLÉMENT BARAILLE Ambre née le 26 juin à Saint-Junien

Mariages

DENARDOU Alain et MILLOT Marie-Pierre le 3 février
RIAUD Mathieu et VAN DE SANDE Carole le 6 août
DRIHMI Farid et SFRECOLA Valérie le 16 août
PETIT Christophe et CAILLAUD Nadia le 10 septembre

Décès

POUMÉROULY Michelle (née BOUTINAUD) décédée le 2 janvier
ANTOINE Jean décédé le 26 février
MICHEL Andrée (née LAGARDE) décédée le 27 février
VOLNIAC Jean-Pierre décédé le 13 juillet
SOURY Bruno décédé le 22 août
HASANI Dren décédé le 11 septembre
BOULESTEIX (née SOURY) Marcelle décédée le 11 octobre
DEBET (née DEVILLE) Eloïse décédée le 16 octobre
POUSSAIN André décédé le 29 octobre
SOURY François décédé le 6 décembre

Infos - Vie pratique

Location de la salle polyvalente

Capacité de la salle : 150 places assises ou 300 personnes debout
Le fonctionnement et la tarification de la salle sont consultables à la Mairie.

Cantine, garderie, transports scolaires

Tarifs applicables depuis le 1er novembre 2022 :
Cantine : 3 €
Garderie : 2,50 €
Tarif des transports scolaires : suite à la nouvelle réglementation de la région Nouvelle Aquitaine, un nouveau barême a été mis en place. Merci de se renseigner à la Mairie pour les tarifs.

Déchetteries

Rochechouart
Lundi, jeudi, vendredi : 14h-17h15
Mardi : Fermé
Mercredi et samedi : 9h-11h45 14h-17h15

Oradour-sur-Vayres
Du mardi au samedi: 9h-11h45

Sommaire

Editorial 1

Les Conseils Municipaux 2

La vie municipale 10

Le Conseil Municipal 10
L'école communale Pierre de Ronsard 11
Installation du WI-FI public 11
Marché festif 12
Centenaire de Monsieur SOURY 12
Décorations de Noël dans le bourg 12
Marché de Noël 12
Micro-crèche Le P'tits Loups 13
Châtaigneraie communale de Puytreillard 13
Travaux sur la commune 14
Voisinade au Grand Meynieux 15
Votre syndicat d'eau, le SIAEP Vayres-Tardoire 16

Les associations 18

Vayres Initiatives Culturelles 18
Amicale Laïque de l'école de Vayres 19
Les Roses d'Automne 19
Association Communale de Chasse Agréée 20
U.S. Vayres 21
Vayres à soi 21
ACPG-CATM Vayres-Chéronnac 22
Comité des fêtes 23
Amicale des anciens de l'U.S. Vayres 23
Les Vayres à pieds au pays de la météorite 24
Tumbili 25
Téléthon 2022 25
Agenda des assocations 2023 25

Informations diverses 26

ADIL 87 26
UNA Ouest 87 26
Urbanisme 27

Editorial

Chères Vayroises,
Chers Vayrois,

En vous adressant mes vœux l'an dernier, j'étais loin d'imaginer que l'année 2022 allait être si mouvementée.

Mouvementée au plan international avec la guerre en Ukraine, avec des bouleversements sociologiques et économiques si importants que nous ne savons pas très bien où ils vont nous mener.

Mouvementée au plan national avec des élections présidentielles et législatives qui ont renouvelé le Président sortant dans ses fonctions mais sans majorité forte à l'Assemblée, avec une inflation galopante, des désordres sociaux pénalisant fortement la population, des meurtres et attentats qui auraient pu être évités, des augmentations tarifaires ingérables, des menaces de coupures électriques…

Et mouvementée aussi au plan local car, forcément, quand rien n'est simple au plus haut niveau, il est rare que cela le soit pour les communes.

Le Conseil Municipal a, entre autres, affronté les remarques désobligeantes de certains et des articles de presse peu élogieux ; deux démissions en ont découlé mais tous reconnaissent une très bonne gestion de la commune depuis l'élection de 2020.

Heureusement, la vie communale ne s'est pas arrêtée à cause d'une « Fronde » fomentée par quelques anciens. Elle s'est poursuivie vaille que vaille et nous pouvons en être fiers.

En effet, la volonté du Conseil Municipal est d'agir pour le bien de TOUS les habitants de Vayres et non pour son intérêt propre. Les investissements engagés en sont donc le reflet que cela soit pour les travaux à l'école, à l'église, les chemins, la réfection des logements communaux qui n'avaient jamais été entretenus ou pour l'éclairage public.

Concernant l'école, les deux appartements de l'aile droite ont donc été entièrement rénovés et sont déjà reloués, la salle informatique a été refaite à neuf, les caves et les greniers ont été isolés et une véritable question se pose pour une modification du chauffage vétuste et énergivore. La toiture de la maternelle présente également des faiblesses pour lesquelles il va falloir trouver une solution.

Concernant l'église, des fuites anciennes ont endommagé la charpente et les plafonds. Nous n'avons pu agir que de manière superficielle pour l'instant mais nous ferons tout ce qu'il faut pour régler ces soucis.

Pour ce qui est de l'éclairage public, nous avons fait le choix d'une extinction totale du 1er avril au 30 septembre et d'une modulation en fonction de la vétusté des lampadaires pour le reste de l'année.

L'augmentation du coût de l'énergie est telle que nous avons également dû imposer, à l'instar de nombreuses autres communes, des changements d'horaires pour les matches de football. Il est hallucinant d'en arriver à de telles extrémités en 2022 dans un pays hautement civilisé et grande puissance économique mais nous nous organisons pour pallier ces difficultés.

Concernant la commune en général, mon choix est de régler les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent et sans parti pris aucun. Si nous sommes capables de réfléchir à ce que nous voulons, sans espérer seulement ce que nous voudrions, alors les perspectives changent. Une dynamique est engagée, le travail est accompli sans idée partisane et au profit de tous.

Vous m'avez élue maire de la commune, pas le chef de file d'un clan et je vous en remercie !

Je tiens maintenant à remercier les agents pour leur travail et leur investissement pour la commune.

Les agents du secrétariat et de l'agence postale, Nathalie, Lucas, Bernadette et Christine qui assurent un accueil quasi quotidien pour répondre rapidement à toutes les interrogations et demandes.
Les agents de l'école et de la cantine, Catherine, Christine, Bernadette et Eric qui accompagnent les élèves et le corps enseignant, régalent les enfants avec des produits souvent locaux et des recettes alléchantes et entretiennent les locaux.
Et enfin les agents techniques, Virginie, Jean-Jacques, Jaouen, Eric et Antoine (stagiaire pour l'année scolaire 2022-2023) qui font le nécessaire pour que le bourg, les villages et les chemins soient propres et arrangés.

2022 aura aussi été une année de renouveau pour les associations.

Je les remercie et soutiens ardemment leur travail et leur implication dans les activités au profit du rayonnement de la commune : les randonnées, le casse-croûte chaudière, le marché festif mis en place en partenariat avec notre communauté de communes Porte Océane du Limousin et les producteurs locaux, la fête communale, les cours de langue ou de couture, les pièces de théâtre et le concert, le marché de Noël sans oublier les chasseurs et les Anciens Combattants dont les activités rythment également la vie locale.

Gardons notre optimisme et beaucoup d'énergie pour aborder cet avenir incertain mais comptez sur l'ensemble du Conseil Municipal pour que la commune poursuive sa mutation tout en maintenant le budget : un médecin doit revenir, les parcelles du lotissement des Eglantiers se vendent et se construisent, les travaux de réhabilitation vont se poursuivre.

Je vous adresse mes vœux les meilleurs et les plus sincères pour 2023.

Vanessa LANNETTE MICHAUT

Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 15 février 2022

1. C.C. Porte Océane du Limousin : modification des statuts

Proposition d'adopter la modification proposée et votée par le conseil communautaire le 27/01/22, afin d'intégrer une compétence « Politique du logement et du cadre de vie ». Adoption à 2 voix Contre et 10 voix Pour.

2. Salle des associations : approbation du règlement intérieur

Rappel qu'une salle à l'école peut être mise à disposition pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives, de loisirs et de réunions. Présentation du règlement d'occupation de la salle des associations. Approbation à l'unanimité.

3. Aménagement de chemins ruraux PDIPR

Nécessité d'aménager et de renforcer deux portions de chemins PDIPR sur les circuits de la Serpentine et du panoramique du château d'Eau. Avis favorable, à l'unanimité, avec sollicitation auprès du Conseil Départemental de toute subvention attribuable.

4. Cession d'une parcelle au lotissement des Eglantiers

Madame Elisabeth BOUILLON propose d'acquérir le lot n°4, cadastré section A n° 2048, d'une surface de 1115 m². Autorisation, à l'unanimité, de la cession du lot n° 4 à Madame Elisabeth BOUILLON.

5.Informations diverses

* Courrier de Florent Sardin informant le Conseil de sa démission du poste de conseiller délégué, il reste conseiller municipal.
* Accord pour de l'éco pâturage 6 jours par an dans le chemin de la Côte à la demande de M. TENANT.
* Distribution des chocolats : remerciements par courrier et au secrétariat. Deux administrés ont refusé les chocolats.
* Le local pétanque est prêté à une nouvelle association communale « Sœurs de cœur ». Cette association permet de lutter contre le gaspillage alimentaire. M. DECOOPMAN a offert à la commune un tableau sur bois représentant le bourg.
* Proposition de planter un arbre au milieu de la place du champ de foire : il s'avère nécessaire de repenser l'ensemble du site avec un programme pluri-annuel.
* Aménagement du sentier botanique au niveau du château d'eau : réflexion à l'étude avec le SIAEP.
* Un guide pratique va être réalisé pour une distribution avant l'été.
* Augmentation significative des tarifs de l'énergie en 2022. Devis à établir pour permettre de réduire consommations et coûts.
* Recensement : une estimation indique que la population vayroise a diminué d'environ 70 personnes entraînant un impact sur les dotations allouées à la commune.
* Madame le Maire fait lecture du mail de Gaëlle VOISIN puis fait lecture de son propos sur le parrainage.

Conseil Municipal du 14 mars 2022

1. Suppression du poste de conseiller délégué

Décision, à 2 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour, de supprimer le poste de conseiller délégué, d'actualiser le tableau du Conseil Municipal, de modifier les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints comme suit : Maire indice 1027 40.3% / Adjoints (3) indice 1027 10.7%. Bernard ROYER s'y oppose et propose que les indemnités attribuées au poste de conseiller délégué supprimé (environ 12000 € jusqu'à la fin du mandat) soient intégrées au budget de fonctionnement de la commune.

2. Modification de la commission d'appel d'offres

Suite à la démission de Jean-François DESRUE et de Roland MAVEYRAUD, décision unanime, d'arrêter la composition de la Commission d'appel d'offres comme suit Présidente : Vanessa LANNETTE / Titulaires : Michel COIFFIER, Florent SARDIN, Mélanie ICHÉ / Suppléants : Vincent NORMAND, Andrée MONTEIRO CARDOSO, Bernard ROYER.

3. Adhésion au dispositif de signalement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Trois procédures sont prévues par le CDG87 : Recueil et traitement par une cellule interne des signalements effectués par les agents (en ligne ou par téléphone 24h/24) / Orientation des agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement / Orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et lancer une enquête administrative. La collectivité s'engage à : Informer ses agents du dispositif / Nommer un référent interne joignable par le CDG / Prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement. Autorisation unanime de signer la convention portant adhésion à ce dispositif.

4. Intégration du projet RICE du PNR

Suite à la candidature du PNR au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), il est proposé que la commune de Vayres s'engage à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne par l'application du plan de gestion de l'éclairage. Soutien unanime de la candidature du PNR au projet, souhait que la commune intègre le projet en zone tampon potentielle et engagement à respecter le plan de gestion de l'éclairage.

5. Programme voirie rue Pierre de Ronsard

Nécessité d'aménager la rue Pierre de Ronsard qui dessert la micro-crèche. Coût prévisionnel : 8 888.00 € HT. Approbation à l'unanimité et sollicitation du concours du Conseil Départemental.

6. Convention fourrière 2022

Autorisation donnée à l'unanimité de signer la convention avec la SPA de Couzeix pour l'enlèvement et la garde des animaux, et engagement de lui verser une indemnité de 0.65 € par habitant au nom de la Commune pour l'année 2022.

7. Création d'un emploi permanent de rédacteur

Suite à la réussite au concours d'un agent, proposition de création d'un emploi de grade de rédacteur à temps complet pour exercer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 01/05/22. Décision, à l'unanimité, d'adopter la proposition.

8. Modification des horaires d'ouverture de la mairie

Proposition de modifier les horaires d'ouverture de la mairie en fermant le service le mercredi matin à compter du 06/04/2022. Ayant fait l'objet d'une saisine du Comité Technique du CDG87, elle sera présentée lors du prochain Conseil pour délibération.

9. Informations diverses

* Prochaine réunion du Conseil le 2 avril pour le vote des budgets
* Réunion de la commission finances le 21 mars à 18h00
* Conseil d'école le 25 mars à 17h00
* Les locataires du 21 rue Gloire de France partent le 9 avril
* Guide pratique : réunions à établir pour son élaboration
* Elections présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril
* Vente du cabinet de kinésithérapie : la mairie aurait un acquéreur à 120 000 €. Un courrier en RAR a été envoyé au locataire,

bénéficiant d'un droit de préemption. Il ne souhaite pas acheter les locaux. Dans le compromis de vente, si cela est possible, ajout d'une clause afin que le bâtiment conserve son cabinet de kinésithérapie.
* Opération Haiecolier 2022 : la plantation d'une centaine d'arbustes par nos écoliers aura lieu le 24 mars au parking du cimetière du Chalat. Elle sera suivie d'un goûter.
* Ukraine : peu de demandes spécifiques, personne n'a déposé de produits de première nécessité en mairie. Si la commune souhaite accueillir des réfugiés, proposition d'informer la Préfecture que la commune possède deux logements, disponibles à partir du mois de mai. Gaëlle VOISIN précise qu'il y a de nombreux points de collecte pour des associations et Vincent NORMAND rajoute que la Chambre d'Agriculture collecte des produits « normés » notamment à l'antenne de Saint-Laurent-sur-Gorre.
* Projet Erasmus : l'école devrait accueillir des élèves finlandais et grecs. Ils seront hébergés au gîte du lac de Saint Mathieu. Un dîner sera organisé avec les élèves et le Conseil.
* Madame le Maire propose de planifier les réunions de Conseil sur l'année 2022.
* La commune va recevoir le don d'une charrette à bœufs et d'une charrue par une habitante de Chéronnac.

10. Questions diverses

* Karine BOULESTEIX demande qui a la charge de l'entretien des communaux des villages.
* Jacques PÉNICHOU informe le Conseil qu'une soirée théâtre, organisée par l'association VIC, aura lieu le 16 avril.

Conseil Municipal du 2 avril 2022

1. Comptes de gestion des budgets principal et lotissement

Approbation, à l'unanimité, des comptes de gestion du budget principal et lotissement.

2. Comptes administratifs : budget principal et lotissement

Budget principal : section fonctionnement : Dépenses : 582561.52 € / Recettes : 787752.79 € + l'excédent antérieur de 92708.58 € / Soit un excédent de clôture de 298356.43 €. Section investissement : Dépenses : 105509.86 € / Recettes : 58189.65 € + affectation de résultat de 55000.00 € et excédent antérieur de 9397.48 € / Soit un déficit de clôture de 56717.69 €. Il en résulte un excédent de clôture de 241638.74 €. Approbation à l'unanimité.

Budget annexe - Lotissement : Section de Fonctionnement : Dépenses : 0 € + déficit antérieur de 11057.10 € / Soit un déficit de clôture de 11057.10 €. Section d'investissement : Dépenses : 10078.76 € + déficit antérieur de 76681.07 € / Soit un déficit de clôture de 86681.07 €. Il en résulte un déficit global de clôture de 97738.17 €. Approbation à l'unanimité.

3. Affectation des résultats de fonctionnement

Budget commune : Décision à l'unanimité d'affecter une partie de l'excédent de clôture du fonctionnement, d'un montant de 298356.43 € : 173319.00 € à l'article 1068 en recette d'investissement et 125037.43 € (ligne 002) en recette de fonctionnement et de reprendre le déficit d'investissement soit 56717.69 € (ligne 001) / Budget lotissement : Décision à l'unanimité de reprendre le déficit de clôture soit 86681.07 € en dépenses d'investissement (ligne 001) et de reprendre le déficit de fonctionnement soit 11057.10 € en dépenses de fonctionnement (ligne 002).

4. Vote des taux d'imposition

Décision, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition, les bases fiscales ayant été augmentées de 3.4% par la loi de Finances 2022.

5. Subventions attribuées aux associations

Comité des fêtes 100 €, USV 100 €, ACCA 100 €, Amicale Laïque 100 €, Vayres à pieds 100 €, FNATH 70 €, Donneurs de sang 70 €, Lieutenants de louveterie 70 €, Amicale des personnels territoriaux 100 €, Amicale des anciens de l'USV 100 €, Pouce travail 70 €, Les Roses d'automne 100 €, Vayres Initiatives Culturelles 100 €, Maison Familiale Rurale 70 €, Restos du Cœur 70 €, Divers 500 €.

6. Vote des budgets

Adoption, à l'unanimité des budgets primitifs 2022 : budget principal : Fonctionnement : 825 117.00 € / Investissement : 441 906.00 €, Budget lotissement : Fonctionnement : 122 663.00 € / Investissement : 171 006.00 €.

7. Approbation du règlement intérieur

Nécessité de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, de principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Vu l'avis du Comité Technique en date du 28/03/2022, adoption, à l'unanimité, du règlement intérieur du personnel, fixation de son entrée en vigueur au 02/04/2022, décision de le communiquer à tous les agents de la collectivité.

8. Modification des horaires d'ouverture de la mairie

Adoption, à l'unanimité, de la fermeture du secrétariat de mairie le mercredi matin à partir du 2 avril 2022.

9. Restauration du personnel enseignant

Projet de convention établie entre la commune et l'Académie de Limoges qui a pour objet de fixer les conditions et les modalités selon lesquelles les enseignants des écoles ayant un indice inférieur ou égal à 480 pourraient bénéficier d'une subvention pour les repas à hauteur de 1.29 € par repas. Validation à l'unanimité.

10. Temps de travail des agents publics

Article 1 : Durée annuelle du temps de travail

1.607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante : 365 jours - 104 (repos hebdomadaire: 2 jours * 52 semaines) - 25 (congés annuels) - 8 (jours fériés) = 228 jours travaillés soit 1596 h arrondies à 1600 h + 7 (journée de solidarité = 1607 heures.

Article 2 : Garanties minimales

La durée hebdomadaire du travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder ni 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives et le repos hebdomadaire, comprenant en principe le dimanche, ne peut être inférieur à 35 heures / Durée quotidienne maximum : 10 heures / Repos minimum quotidien : 11 heures / Amplitude maximale de la journée de travail à 12 heures / Travail de nuit : entre 22 heures et 5 heures ou période de 7 heures consécutives entre 22 heures et 7 heures / Au-delà de six heures de travail quotidien : pause minimale de 20 minutes.

Article 3 : Modalités de réalisation de la journée de solidarité

A accomplir sur un jour férié précédemment chômé (pas le 1er mai).

Article 4 : Date d'effet

Entrée en vigueur à partir du 2 avril 2022. Adoption à l'unanimité.

11. Location du studio

Décision, à l'unanimité, de louer le studio sis 10 rue Aurore Sand du 4 au 22/04 et du 6/06 au 8/07 à M. Léo MAUBECQ et fixe le loyer à 10 € par jour.

12. Informations diverses

* Soucis de voisinage à Laudonie : médiation le 12 avril à 18h00 avec les habitants du village.
* La Côte : M. TENANT est autorisé à pratiquer de l'éco pâturage dans le chemin jouxtant sa propriété.

* Départ des locataires du 21 rue Gloire de France le 8 avril 2022.
* Les horaires des agents techniques sont modifiés : horaires d'été.
* Les élèves de la classe de la directrice de l'école visitent les grottes de Lascaux avec les partenaires du projet Erasmus.
*Inauguration du pylône à Chez Cibert : elle devrait avoir lieu courant avril, le pylône est fonctionnel.
* WIFI 4EU : Devis à l'étude, aucun surcoût ne doit être apporté.
* Fibre : les travaux ont débuté et devraient se terminer fin 2024.

13. Questions diverses

* Mélanie ICHÉ demande si la location de la Licence IV est possible s'il y a un nouveau bar.
* Suite à un incident à l'école, Gaëlle VOISIN propose d'appeler les parents pour qu'ils viennent chercher l'enfant dès qu'il y a un souci entre un enfant et un agent.
* Suite au nettoyage du lavoir du Grand Meynieux par une habitante du village, des fissures sur le mur ont été révélées : un agent va effectuer les travaux nécessaires.
* Une plateforme de signalement d'agression à destination des agents va être mise en place à partir du 15 avril.
* Jacques PÉNICHOU : le PNR a édité une bande dessinée sur la forêt, un exemplaire va être commandé pour l'école.

Conseil Municipal du 2 mai 2022

1. Rapport de la CLECT et attribution de compensation

Décision, à l'unanimité, de réviser le montant des attributions de compensation afin de tenir compte du transfert de charges lié aux actions de formation et d'insertion professionnelle des jeunes et correspondant aux cotisations versées à la Mission Locale Rurale. Les crédits (45 562.03 €) seront constatés au budget.

2. Extinction de l'éclairage public du 1er avril au 31 octobre

Rappel de la mise en place en septembre 2019 de l'extinction partielle de l'éclairage public de 23h00 à 5h00. Réflexion sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public du 01/04 au 31/10 pour réduire la consommation et contribuer à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Décision à l'unanimité d'éteindre complètement l'éclairage public sur l'ensemble de la commune du 01/04 au 31/10 (cette année au 15 mai).

3. Informations diverses

* Cérémonie du 8 mai 1945 : 9h45 à Vayres puis 11h à Chéronnac. M. David GEDO sera le porte-drapeau de la commune à compter du 8 mai.
* Remise du diplôme de Villages étoilés à Firbeix le 17 juin : 2 étoiles nous ont été décernées.
* Inauguration du pylône relais : le 5 mai à 14h 00 à la mairie.
* Sollicitation de l'avis du conseil concernant une demande de déclaration préalable de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques à Chez Chambige, l'architecte des Bâtiments de France ayant émis un avis défavorable. Après discussion, l'avis du maire pour ces travaux sera favorable.
* Journée d'information et d'échanges sur le développement durable et l'adaptation au changement climatique animée par le PNR le 10 mai 2022 à 9h30 à Maisonnais-Sur-Tardoire.
* Jacques PÉNICHOU signale un lampadaire toujours allumé aux Soumagnes, le problème est récurrent.
* Avant d'envisager la rénovation de l'éclairage public, réflexion à mener sur le maintien ou non de certains points d'éclairage.
* Michel COIFFIER informe d'une réunion avec le service des ordures ménagères de la CCPOL : modification de points de collectes pour garantir la sécurité des agents. Les usagers concernés seront informés par courrier.

Conseil Municipal du 7 juin 2022

1. Eclairage public : modification de la délibération n°30

Proposition de mettre en place l'extinction totale des 187 points lumineux contrôlés par une commande (1620 € TTC) sur les 269 que compte la commune en raison du coût trop important pour l'ensemble du parc. Bernard ROYER demande si le PNR peut la subventionner et Jacques PÉNICHOU précise que cela ne va pas dans le sens de l'écologie. Décision, à 11 voix pour et 1 abstention, de l'extinction complète du 01/04 au 30/09 sur les points lumineux situés dans le bourg et dans les villages de Laudonie, Les Monts, Le Grand Meynieux, Nouillas, La Bussière, Bonnefond, Goudou, La Guinandie, le Moulin de la Guinandie, Chez Béjard et Chez Chambige.

2.Convention pour le prêt de compteur Ecojoko avec la CCPOL

Dans le cadre de la maîtrise de la consommation d'énergie finale dans le parc bâti, le PNR a fait l'acquisition de compteurs Ecojoko afin d'accompagner les communes à adopter un comportement plus sobre en énergie pour leurs bâtiments publics. Le 30 mars, la CCPOL a organisé, en partenariat avec le Parc, une réunion d'informations sur les économies d'énergie au cours de laquelle elle a lancé un appel à volontaires pour l'utilisation des compteurs Ecojoko auxquels la commune a répondu favorablement. Approbation à l'unanimité.

3. Publicité des actes administratifs

Rappel que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité. Au 1er juillet 2022 la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation : choix par délibération de la publication : affichage / sur papier / sous forme électronique. Proposition de choisir la publication par papier pour faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes. Adoption à l'unanimité.

4. Modifications des critères d'attribution du RIFSEEP

Suite à la réussite au concours de la secrétaire de mairie, son grade sera rédacteur territorial. Il convient de prévoir cet emploi à responsabilité dans le groupe 3 de la catégorie B. Approbation à l'unanimité des propositions relatives à l'IFSE et au CIA de la catégorie B de la filière administrative. Tous les autres termes de la délibération n °23 du 14/04/17 restent inchangés et la prise d'effet de cette délibération sera le 01/06/22.

5. Informations diverses

* 23 juin : présentation du jeu de société dans le cadre du projet Erasmus.
* Mise en service de l'application Intramuros de la commune : elle permettra d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.
* Andrée CARDOSO présente le projet de maisons seniors sur

Saint-Auvent : Avec M. Vincent COURTEY, ils vont interroger 28 habitants de la commune via un questionnaire pré-établi par la MSA dont le but est d'établir le besoin ou non de ces maisons. Une vingtaine de communes participent à cette enquête.

* La Treille : Rendez-vous avec M. DOUZIECH sur le projet de construire un bâtiment agricole sur une parcelle de la commune puis d'un projet de centrale photovoltaïque porté par Corfu Solaire sur la commune d'Oradour-sur-Vayres. Le zonage de la parcelle ne permet pas la construction de bâtiment à usage agricole. La société Corfu viendra présenter le projet le 21/06 en mairie et lors du prochain Conseil Municipal le 4/07 en présence de la chambre d'agriculture, de la DDT et de M. DOUZIECH.

* Des conflits de voisinage perdurent aux Monts : les personnes concernées seront reçues en mairie la semaine prochaine.

* Vente de chemins : Un administré souhaite acheter une portion de voie communale aux Monts ainsi qu'un chemin. Une enquête publique devrait être diligentée.

* La CCPOL devrait signer prochainement une charte environnementale, présentée par les secondes du lycée Paul Eluard de Saint-Junien. Il s'agit de sensibiliser la population contre les pollutions des milieux aquatiques. La phrase « La mer commence ici » serait peinte au niveau des bouches d'égout pour inciter les habitants et les touristes à ne plus rien jeter par les grilles.

* Madame le Marie exprime son mécontentement face aux propos désobligeants de l'ancienne municipalité concernant la gestion des associations et notamment le club de foot. Il est plus facile de critiquer que d'avoir le courage de venir exprimer ses doutes ou questionnements en mairie. Les propos concernent les subventions 2022 et leur faible montant qui ont été votées en Conseil Municipal. Concernant l'organisation même du club, ils se tirent dans les pattes et le Président n'est pas venu assister au rendez vous du 14 mai dernier en mairie. M. LADROIT nous a expliqué que le club vit une saison compliquée par manque de joueurs et que de nombreux clubs étaient dans la même situation. Le club est en cours de négociation pour mettre en place une entente avec Saint Mathieu.

* Mégisserie : Gaëlle VOISIN fait la synthèse de la dernière réunion.

* Vincent NORMAND demande si la commune va exonérer de taxe foncière les agriculteurs s'installant en agriculture biologique. Madameme le Maire précise que le sujet a été évoqué en réunion de bureau communautaire.

* Gaëlle VOISIN fait la synthèse de la réunion de la commission communautaire des sports et loisirs. La base de loisirs de Saint-Victurnien ouvrira le 2 juillet 2022. Elle a demandé si la CCPOL et la piscine finançait l'accès à cette structure aux élèves de l'école de Vayres. Cela est possible mais pas pour le transport.

* Bernard ROYER demande si la commune est toujours en possession de l'ancienne climatisation de la mairie. Il ne reste plus que le moteur. Un administré serait intéressé pour la récupérer. Madame le Maire propose qu'il fasse un don à la commune.

Publicité des actes pris par les collectivités territoriales

Le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.

A compter de cette date, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Ceux-ci doivent-être mis à disposition du public sur le site internet de la collectivité dans leur intégralité et la commune de Vayres a fait le choix de conserver une publication « matérielle » des actes par affichage.

Le compte-rendu est supprimé à la faveur d'un unique procès-verbal. Celui-ci devra être publié sur le site internet de la commune une fois voté lors de la séance du Conseil Municipal suivant la séance le concernant.

Conseil Municipal du 4 juillet 2022

1. Compte-rendu de la séance du 7 juin 2022

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du projet photovoltaïque de la Treille

Le projet est présenté par Franck THIERRY, directeur général adjoint de la société Corfu Solaire, Fabienne SOULIER, cheffe de projet et Emilien PASCAUD, expert à la chambre d'agriculture en présence de M. DOUZIECH, propriétaire. Il se ferait parallèlement à un projet d'installation d'un agriculteur en production ovine pour lequel il serait nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme.

3. Installation temporaire de familles itinérantes au stade

Fermeture pour travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint-Junien du 18 au 28 juillet : des familles sont donc à installer temporairement sur l'ensemble du territoire communautaire. Autorisation, à l'unanimité, donnée à la famille Renard-Adam de s'installer aux abords du stade au mois de juillet avec une participation financière de 10 € par jour.

4. Informations diverses

* Gaëlle VOISIN informe le Conseil que le projet à la Mégisserie n'a pas été adopté.

* Conseil d'école : le point de l'enseignement à domicile a été soulevé, les demandes de renouvellement devraient être de plus en plus restrictives. L'effectif de la prochaine rentrée scolaire devrait être de 32 élèves.

* L'installation du wifi public aura lieu du 18 au 24 juillet.

* Devis demandés pour changer les contrats internet et téléphone.

Conseil Municipal du 10 septembre 2022

1. Approbation du procès-verbal du 4 juillet 2022

Il n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes : CCPOL

La Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine a procédé au contrôle des comptes de la CCPOL au cours des exercices 2016 et suivants et lui a transmis un rapport d'observations définitives le 29 mars. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication de ce rapport.

3. Avenant n°2 à la convention des transports scolaires

La Région Nouvelle Aquitaine souhaite modifier la convention de la manière suivante :

- Article 2 : la présente convention est reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2024-2025 selon le calendrier établi par l'Education Nationale.
- Article 4.6 alinéa 3 : « Pour des raisons de sécurité, cette mesure est fortement recommandée là où elle n'existe pas encore, dès la rentrée prochaine. Elle sera dans tous les cas obligatoires, au plus tard en septembre 2025, pour les véhicules de plus de 9 places. La région se réserve le droit de contrôler l'effectivité de l'accompagnement à tout moment. »

- Article 5.1 : Modification du « financement des accompagnateurs » : ajout de : « Si plusieurs collectivités ou structures se partagent l'accompagnement sur un circuit, la subvention sera versée au prorata du nombre de trajet annuel entre chaque employeur. Le trajet est soit un aller, soit un retour ». Validation à l'unanimité.

4. Suppression de la régie Erasmus

Fin du projet Erasmus : la régie d'avance n'est plus nécessaire. Approbation, à l'unanimité de la clôture de la régie d'avance relative au projet Erasmus.

5. Transformation et suppression de régies de recettes

Conservation d'une seule régie de recettes en transférant la régie de recettes des cautions afférentes à la location de logements communaux et des produits de la location de la salle polyvalente vers la régie de recettes photocopie et produits divers, et d'en modifier l'intitulé. Elle est installée auprès du secrétariat de mairie, 9 rue Belles Roses et s'intitulera « régie multi-activités » (du 01/01 au 31/12). Elle encaisse les produits suivants : collecte lors des mariages, dons, cautions versées par les locataires, location salle polyvalente, chauffage salle polyvalente et casse vaisselle. Encaissement en numéraire, chèques bancaires, postaux ou assimilés ou carte bancaire contre remise à l'usager d'une quittance tirée de carnets à souche. Approbation à l'unanimité.

6. Renouvellement du contrat PEC

Décision, à l'unanimité, de reconduire le poste d'agent technique dans le cadre d'un Contrat PEC à compter du 01/09/2022, de recruter Monsieur FETIS Jaouen en contrat unique d'insertion pour une durée de 6 mois et précise que l'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 23 heures par semaine.

7. Renouvellement du contrat d'un agent technique

Décision, à l'unanimité, de la création à compter du 01/11/2022 d'un emploi permanent d'agent technique et de restauration polyvalent dans le grade des adjoints techniques relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 28 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de CDD pour une durée de 3 ans compte tenu des effectifs scolaires, renouvelable par reconduction expresse. Le total des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

8. Location de l'appartement n°19 : fixation du loyer

Les travaux de rénovation du logement communal sis 19 rue Gloire de France sont terminés. Il pourra être proposé à la location au 01/10 pour un loyer mensuel de 600 € avec un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer.

9. Convention de mise à disposition du local pétanque à l'association « Sœur de cœur »

La mise à disposition est établie pour un an à compter du 01/09/2022 et tacitement reconductible. Validation, à l'unanimité, et fixation du montant de cette mise à disposition à 20 € par mois.

10. Informations diverses

* Présence d'un stagiaire au service technique à partir du 12/09.
* Nouvelle association : l' Amicale Bouliste de Vayres.
* Karine COURTEY informe le Conseil des remerciements de M. François SOURY à la Municipalité lors de son 100ème anniversaire organisé par les Roses d'Automne.
* Michel COIFFIER informe le Conseil que M. Maurice DELAGE souhaite vendre son terrain jouxtant le stade.
* Bernard ROYER informe le Conseil de sa satisfaction concernant les travaux de réfection de la VC. n°3, qui, de plus, sera balayée pour la course des caisses à savon le 24 septembre.
* Bernard ROYER demande également si les procédures et les contrôles du service SPANC vont être revus étant donné que les tarifs des prestations vont changer.
* Fin des travaux rue Pierre de Ronsard et le devis de réfection du chemin de Merlis va être validé.

Conseil Municipal du 3 octobre 2022

1. Approbation du procès-verbal du 10 septembre 2022

Information de l'appel de Bernard ROYER l'excusant et demandant faire un rajout sur le procès-verbal : étant donné son absence suggestion que ce point soit développé en sa présence lors du prochain conseil. Le procès-verbal du 10 septembre n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Prélèvement automatique : repas cantine, garderie et loyers

Ces recettes sont actuellement encaissées par une régie : chèques bancaires, postaux ou assimilés, numéraires, carte bancaire ou paiement en ligne. Pour faciliter le règlement, proposition d' inviter les usagers à payer par prélèvement. Autorisation à l'unanimité.

3. Fixation des tarifs des services communaux

Personnes et associations étrangères à la commune : Salle: 180 € Cuisine : 85 €, Chauffage : 60 €, Couvert : 0.50 € / **Associations loi 1901 de la commune :** Salle : 50 €, Cuisine : 55 €, Chauffage : 60 €, Couvert : 0.50 € / **Assemblée Générale :** salle gratuite, si chauffage : 60 €. Si l'association fait un repas le jour de l'AG, la location de la cuisine et des couverts seront payants. Première occupation : gratuité pour la salle et la cuisine uniquement **Particuliers habitant la commune :** le tarif s'applique également aux non-résidents de la commune payant des impôts sur celle-ci. Salle : 80 €, Cuisine 55 €, Chauffage : 60 €, Couvert : 0.50 €. Période de chauffage: 01/10 au 31/03. Deuxième jour : supplément de 50 % du tarif du premier jour, sauf pour le chauffage pour lequel il n'y aura pas de minoration. Casse : assiette : 4 €, couvert : 1 €, verre : 1 €, tasse : 2 €, carafe : 6 €. Chèque de caution à la réservation : 200 € (rendu après paiement). Chèque de caution pour le ménage : 100 € (rendu après l'état des lieux si correct). **Ecole communale :** Restauration scolaire : 3 € par repas enfant et 5.50 € par repas adulte / Accueil périscolaire : 2.50 € le matin et /ou le soir **Location des tables de la salle des fêtes pour manifestation en intérieur** : 5 €/ table, chaises gratuites. Chèque de caution : 200 € (rendu après la restitution des tables et chaises).

4. Attribution d'une subvention exceptionnelle

L'association VIC organise un concert avec un orchestre symphonique, l'Ensemble Enigma, le 21 octobre. Les profits de cet événement seront entièrement reversés à l'école communale afin de contribuer à une sortie culturelle. Demande d' une participation de la commune aux frais de location de la salle des fête et/ou du chauffage. Les associations de la commune bénéficient déjà d'une mise à disposition gratuite une fois par an de la salle des fêtes, en conséquence, nous ne pouvons pas privilégier une association plus qu'une autre. Gaëlle VOISIN demande s'il n'est pas possible de voir avec l'Amicale Laïque pour la location de la salle. Karine COURTEY précise qu'aucune demande n'a été faite auprès de l'Amicale. Il serait préférable d'attribuer une participation aux frais de transport de la sortie scolaire plutôt que d'attribuer une subvention à l'association VIC. Aucune délibération n'est donc prise sur l'attribution de subvention.

5. Mandat spécial pour le Congrès des Maires 2022

Vu l'intérêt manifesté par Madame le Maire de participer au 104ème Congrès des Maires du 22 au 24/11, mandatement à

l'unanimité de Madame le Maire pour y assister, accepation que la collectivité prenne en charge l'intégralité des frais occasionnés (frais d'inscription, transport, hébergement et restauration).

6. Modernisation de l'éclairage public du stade

Modulation de l'éclairage suivant les besoins en posant des commandes sur chacun des pylônes du stade. Coût prévisionnel 3080 € HT. Ces travaux sont soutenus par le Département dans le cadre des CTD et par le SEHV. Sollicitation, à l' unanimité, de l'attribution d'une subvention auprès du Département et du SEVH et engagement à autofinancer la part restante. Madame le Maire a reçu le Président de l'USV le 17/09 pour l'informer des augmentations du coût l'énergie et de l'utilisation du stade en nocturne. Le 26/09, le secrétaire de l'USV l'informe qu'il est envisageable d'interdire par arrêté municipal l'utilisation de l'éclairage public au stade à compter de ce jour-là jusqu'au 31/10 et ainsi maintenir le match du 19/11. Un arrêté municipal interdisant les matchs et les entrainements en nocturne à compter du 4/10/22 jusqu'au 31/03/23 hormis le 19/11/22 sera établi. D'autre part, précision qu'un inventaire des lampadaires de la commune est réalisé afin de supprimer ceux qui n'ont plus d'utilité dans un souci de modernisation et de réduction de la facture énergétique.

7. Réfection d'une salle de classe : demande de subvention

Nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la salle de classe des CE-CM et de son couloir attenant, vétustes. Avis favorable, à l'unanimité, et autorisation de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des CTD.

8. Informations diverses

* Récolte de châtaignes provenant de la châtaigneraie de Puytreillard. Elles vont être blanchies pour une vente au profit de l'école. L'Amicale Laïque va également être contactée pour organiser une autre journée de récolte. Michel COIFFIER propose qu'une vente soit réalisée directement sur place.

* Réception d'un mail de la société Solaterra concernant le projet agrivoltaïque lancé par cette société. Elle demande un aval de la mairie afin d'initier la prise de contact avec les agriculteurs de la commune. Ce n'est pas à la mairie de donner son autorisation, cette société recherche une caution morale pour pouvoir faire son démarchage. Un courrier va leur être fait dans ce sens.

* Mise en place de la géolocalisation pour quatre véhicules communaux. Il s'agit de pouvoir optimiser et rationaliser le travail des agents. Les données sont conservées au maximum deux mois. Une information va être faite à chaque agent.

* M. et Mme DELAGE nous ont fait part de leur souhait de vendre leurs parcelles jouxtant le stade. La commune ne souhaite pas les acquérir. De plus, ils nous ont informé que leur terrain reçoit les canalisations de l'assainissement des vestiaires du stade. La mairie va interroger le service assainissement de la CC POL qui a en charge cette compétence.

* Madame le Maire propose d'aménager la parcelle A 574 appartenant à la commune afin d'accueillir dans de meilleures conditions la famille itinérante qui est déjà installée sur le parking du stade. Une participation financière pourrait être demandée pour l'utilisation de cet emplacement. Validation.

* Une habitante de la commune a amené un chat errant chez le vétérinaire car il était malade. Après discussion, le Conseil décide de ne pas prendre en charge les frais vétérinaires.

* Le forfait mobilité durable est un dispositif introduit par la loi Orientation des Mobilités. Ainsi, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait de 200 euros par an. Ce dispositif ne sera pas mis en place sur la commune, les agents n'étant pas concernés par ce système.

* L'extinction de l'éclairage public est effective depuis le 1er octobre de 21h00 à 6h30.

* Entretien du Maire avec Carine BELIGAUD, Présidente de l'association VIC : souhait de mettre à disposition des livres sous forme de bibliothèque à la salle des associations. Cependant, des rayonnages ont été mis en place à l'étage de la mairie qui sont remplis de livres. Les placards sont sécurisés. Or, Carine BELIGAUD propose que cette bibliothèque soit ouverte tous les samedis matin à la salle des associations. Le problème du chauffage est abordé. Réflexion à mener pour l'emplacement.

* Lancement du projet SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) Charente e Limousin : Vanessa LANNETTE sera référente titulaire pour la commune de Vayres, Gaëlle VOISIN, sa suppléante.

* Centrale photovoltaïque à la Treille : Madame le Maire informe le Conseil du vote à l'unanimité de la mairie d'Oradour sur Vayres pour la création de la centrale photovoltaïque et du vote favorable à la majorité de la CC Ouest Limousin. La commune de Vayres n'a été conviée à aucune de ces réunions.

* Madame le Maire interpelle le Conseil sur un article de l'AMF concernant les énergies renouvelables. Les préfets sont appelés à accélérer le pas et à imposer leurs vues aux collectivités.

Conseil Municipal du 7 novembre 2022

1. Approbation du procès-verbal du 3 octobre 2022

Le procès-verbal du 3 octobre n'appelle aucune observation : il est approuvé à l'unanimité.

2. Motion sur les finances locales

Le Conseil Municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités doivent faire face à une situation sans précéden**.**

L'inflation, les coûts de l'énergie, des produits alimentaires et des matériaux connaissent une hausse spectaculaire, l'augmentation de 3,5% du point d'indice des agents territoriaux, 4 ans de baisse des dotations de 2014 à 2017, gel de la DGF et la baisse chaque année des attributions individuelles pour plus de la moitié des collectivités du bloc communal. Enfin, les projets de loi de finances et de programmation des finances publiques proposent de rajouter encore des contraintes. Ces mesures de restrictions financières de nos communes ne se justifient pas : les collectivités ne sont pas en déficit et les soldes qu'elles dégagent contribuent au contraire à limiter le déficit public. Face à l'impact de la crise économique, il est essentiel de garantir la stabilité en Euros constants des ressources locales pour maintenir l'offre de services à la population, soutien indispensable au pouvoir d'achat des ménages. Dans un contexte de crise mondiale, le Parlement doit prendre la mesure de cette réalité et permettre aux communes et intercommunalités de disposer des moyens d'assurer leurs missions d'amortisseurs des crises. En conséquence, soutien des positions de l'AMF qui propose à l'Exécutif : d'indexer la DGF sur l'inflation 2023 / de maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisé / soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression. Les collectivités ne sont pas responsables du niveau élevé des

prélèvements obligatoires, la fiscalité locale ne représentant que 6,5% du PIB sur un total de 44,3% / de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale / de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA / de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances / Concernant la crise énergétique, la Commune de Vayres soutient les propositions faites auprès de la Première Ministre par l'ensemble des associations d'élus de : Créer un bouclier énergétique d'urgence plafonnant le prix d'achat de l'électricité / Permettre aux collectivités de sortir sans pénalité financière des nouveaux contrats de fourniture d'énergie / Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente. La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département.

3. Contrat d'assurance groupe risque statutaire du CDG

Rappel de l'avis favorable du 4/12/20 du Conseil Municipal à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risque statutaire conclu par le CDG avec la compagnie CNP en groupement avec le courtier SOFAXIS. La compagnie d'assurances CNP souhaite résilier à titre conservatoire au 31/12/22 ledit contrat encore valable pour deux années, une forte augmentation de la sinistralité ne permettant pas à l'assureur de projeter un équilibre financier. A l'issue des différents échanges, SOFAXIS et CNP ont proposé deux alternatives : soit diminuer les remboursements d'Indemnités Journalières (IJ) de 20 % sans modifier le taux de cotisation soit augmenter de 10% le taux de cotisation et diminuer de 10% le remboursement des indemnités Journalières (IJ). Les membres du Conseil d'administration du CDG ont décidé de retenir la seconde proposition. En conséquence, à 6 voix Pour et 2 Abstentions (Bernard ROYER et Gaëlle VOISIN) décision de continuer à adhérer au contrat d'assurance groupe risque statutaire et d'accepter la proposition d'évolution du contrat faite par le courtier Sofaxis.

4. Restauration des personnels de l'Education Nationale

Approbation, à l'unanimité de l'avenant à la convention de restauration des personnels enseignants.

5. Occupation du domaine public au stade

Présence d'une famille de gens du voyage aux abords du stade. Nécessité d'établir une convention d'occupation du domaine public. Autorisation, à l'unanimité, donnée à la famille itinérante de s'installer aux abords du stade pour une durée indéterminée, la participation financière de la famille itinérante sera de 15 € par semaine à compter du 7 novembre 2022.

6. Vente d'une parcelle au lotissement

Monsieur et Madame FOURGEAUD Francis propose d'acquérir le lot n° 9, cadastré section A n° 2043, d'une surface de 1280 m². Autorisation à l'unanimité de la cession du lot n° 9.

7. Régie de recettes multi-activités : complément

Afin de pouvoir vendre les produits issus de la châtaigneraie, il est nécessaire de modifier la régie multi-activités avec l'aval du comptable public. Décision unanime de modifier et compléter l'article 2 de l'acte constitutif de la régie de recettes multi-activités.

8. Prix de vente des produits issus de la châtaigneraie

La récolte a été reconditionnée en sachets sous vide de 250 g, de 500 g et en pot de crème de châtaignes de 230 g. Proposition qu'une partie des produits soit offerte aux ainés de 70 ans et plus (inscrits sur les liste électorales) et que la partie restante des produits soit vendue. Autorisation à l'unanimité et fixation des tarifs suivants : sachet sous vide de 250 g à 2.70 €, 500 g à 5 €, crème de châtaignes à 4.50 € et ramassage à la châtaigneraie : 1 € /kg.

9. Installation d'un distributeur de pizzas

Madame le Maire indique avoir été contactée par M. Bastien JOLLIVET, représentant de la société Les Pizzas Démoniak, pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas. L'emplacement mis à disposition serait situé sur le domaine public rue Belles Roses sur la parcelle cadastrée section A n°1771, pour une superficie de 4.40 m². Approbation, à l'unanimité, de l'occupation précaire du domaine public par la société Les Pizzas Démoniak. Une convention définissant les modalités d'occupation du domaine public devra être rédigée ultérieurement.

10. Installation d'un médecin : demande de subventions

La commune ne dispose plus de médecin généraliste depuis le départ du médecin en janvier 2019. Un médecin a sollicité la mairie pour s'installer dans la commune. Seule la maison sise 5 rue des Peintres serait susceptible d'accueillir un médecin à condition d'y faire des travaux d'aménagement. A terme, proposition que la maison médicale puisse également accueillir d'autres professions médicales. Approbation à l'unanimité et sollicitation du maximum de subventions auprès de l'Etat et auprès de l'Agence Régionale de Santé.

11. Informations diverses

* Lecture des remerciements d'une habitante suite à l'aide que la mairie lui a apportée pour son dossier d'urbanisme.

* Un marché de Noël sera organisé par l'association Tumbili le 10 décembre 2022 de 14h à 22h. Madame le Maire propose la vente des pots de crème de marrons et de châtaignes blanchies.

* Cérémonie du 11 novembre : Chéronnac à 9h45, Vayres à 11h00.

* Michel COIFFIER informe le Conseil de sa présence à la commission sur la gestion des déchets. Impasse sur le choix du système de collecte des ordures ménagères. Il informe également de la remise en état du chemin menant à la station d'assainissement de Chez Béjard.

12. Questions diverses

Bernard ROYER dit que, lors d'une précédente réunion, a été évoquée la société Soleterra. Il demande si la commune aurait un avis à donner s'il y avait des projets d'installation de centrale photovoltaïque. Madame le Maire précise que cette société pourrait implanter des mini-champs de panneaux photovoltaïques sur des terrains privés. Elle explique que la mairie n'a pas à intervenir. En revanche, elle a informé par écrit la société Solaterra que la Mairie ne donnait pas son aval pour du démarchage auprès des propriétaires terriens. Si la société Solaterra a des projets et si les propriétaires sont d'accord, il demande donc si ces projets sont réalisables. Madame le Maire répond qu'ils pourront éventuellement se faire si le PLU le permet.

Les compte-rendus et procès-verbaux complets des Conseils Municipaux sont à votre disposition à la mairie ou sur le site de la commune (www.vayres.fr)

Réalisations Budgétaires 2022

Opérations réelles arrêtées au 13 décembre 2022

FONCTIONNEMENT

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	DEPENSES
60	Combustibles, chauffage, alimentation, edf	69 944,78
61	Location de matériel, copieurs, maintenance, entretien voirie, primes d'assurance, autres frais divers	46 240,39
62	Honoraires, imprimés, fêtes, cérémonies, frais de télécommunications, transports scolaires	20 606,23
63	Taxes foncières, impôts indirects, taxes et impôts sur véhicules	8 888,00
64	Salaires , cotisations urssaf, caisse de retraite, assedic	292 425,29
65	Contributions à divers organismes de regroupement et subventions aux associations	90 313,85
66	Remboursements en intérêts des emprunts	5 835,31
67	Charges exceptionnelles	-
TOTAL GENERAL	**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**	**534 253,85**

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	RECETTES
64	Remboursements sur rémunérations et sur charges diverses	1 369,29
70	Ventes de produits et prestations de service : cantine, transports scolaires, locations	22 451,10
73	Impôts et taxes	296 979,03
74	Dotations et subventions Etat et Département, allocations compensatrices	188 967,40
75	Revenus d'immeubles	29 764,02
77	Autres produits	15 289,96
TOTAL	**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**554 820,80**

INVESTISSEMENT

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	DEPENSES
1641	Remboursement en capital des emprunts	51 799,59
21	Immobilisations corporelles	88 967,18
23	Immobilisations en cours	15 535,58
TOTAL GENERAL	**DEPENSES D' INVESTISSEMENT**	**156 302,35**

Comptes	DENOMINATION DU COMPTE	RECETTES
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	173 319,00
10222	FCTVA	3 290,63
10226	Taxe d'aménagement	1 067,00
16	Emprunt, caution	300,00
TOTAL	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**177 976,63**

Le compte administratif 2022 ne sera arrêté définitivement que le 16 janvier 2023

ATTENTION

Mise en garde contre le **démarchage abusif** : réfection des toitures, isolation, détecteurs de fumées, installation de panneaux photovoltaïques, installation de la fibre ... N'hésiter pas à contacter la mairie ou la gendarmerie (05.55.00.00.02).

En vertu de l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L211-21 et L211-22 du Code Rural, la **divagation des animaux domestiques** est interdite sur le territoire de la commune. Tout animal trouvé sur la voie publique pourra être conduit, sans délai, à la fourrière et les propriétaires seront passibles d'amende.

Lutte contre les **frelons asiatiques** : dès le mois de mars, pensez à fabriquer des pièges avec une bouteille en plastique percée remplie de bière et de jus de cassis pour éviter la propagation des nids.

La vie municipale

Le conseil municipal

Madame le Maire

Vanessa LANNETTE

Les Adjoints

Michel COIFFIER
Travaux et voirie

Gaëlle VOISIN
Affaires scolaires

Karine COURTEY
Culture et associations

Les Conseillers

Florent SARDIN

Mélanie ICHÉ

Vincent NORMAND

Bernard ROYER

Jacques PENICHOU

Michel BERLAND

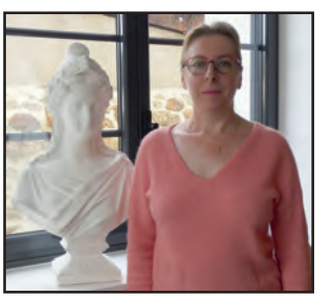

Karine BOULESTEIX

Andrée MONTEIRO CARDOSO

Vous pouvez nous contacter directement via l'application mobile INTRAMUROS
et y retrouver toutes les informations relatives à la vie de la commune

L'école communale Pierre de Ronsard

Notre école accueille, à la rentrée 2022-2023, 32 enfants répartis en 2 niveaux allant de la très petite section maternelle jusqu'au CM2.

Mme Anastasia DINCQ assure la direction de l'école et a en charge les CE1, CE2, CM1 et CM2 et Mme Morgane PRESSIGOUT a en charge les maternelles (très petite, petite, moyenne et grande sections) et le CP.

Nous disposons de tableaux intéractifs dans les deux classes ainsi que d'une douzaine d'ordinateurs pour les enfants.

Nous informons également les parents qu'il existe un portail entre la micro-crèche et l'école. Ainsi un enfant de la micro-crèche peut venir visiter l'école et si il vient par exemple à l'école uniquement le matin, il peut aller à la micro-crèche l'après-midi.

Organisation du temps scolaire en semaine de 4 jours : le matin de 8h40 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h10

La garderie fonctionne tous les matins de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h10 à 18h30. Au restaurant scolaire, les repas sont élaborés de préférence à partir de produits locaux et biologiques.
Vous pouvez consultez les menus sur notre site internet, rubrique "menus cantine".

Inscription pour la rentrée de septembre 2023 : à la mairie dès le mois de janvier 2023.

WIFI public sur la commune

Depuis le mois de juillet, la commune est dotée d'un réseau de WIFI public qui couvre divers points névralgiques du bourg de Vayres : la mairie et ses alentours, l'école, la salle poylvalente et le champ de foire ainsi que le stade municipal. Des plaques ont été apposées au centre des zones de couvertures présentes sur le bourg.
Ce projet, initié par la précédente municipalité, a été rendu possible par une subvention européenne.
Pour rappel, un réseau WIFI permet de relier par ondes radio plusieurs appareils informatiques entre eux et en particulier au réseau internet. Il s'agit donc, en pratique, d'un accès sans fil gratuit à internet depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable dans le rayon d'action du réseau.
Pour y accéder, il suffit, dans de sélectionner le réseau "WIFI4EU-VAYRES" dans les paramètres de connexion réseau de votre appareil. Vous serez rédirigés vers la page de connexion au réseau sur laquelle il faudra cliquer sur le bouton "se connecter".

Plaque présente sur chaque secteur de réception

Borne et capteur permettant la diffusion du signal

Marché festif

Suite au succès de la première édition, un marché festif a été organisé en partenariat avec la Communanté de Communes Porte Océane du Limousin mardi 12 juillet en soirée sur la place de champ de foire. De nombreux producteurs et artisans locaux étaient présents pour proposer leurs savoir-faire et le fruit de leur travail aux nombreux visiteurs qui ont, une fois de plus, répondu présents en nombre.
La commune remercie tous les participants, et notamment les associations commmunales, qui ont fait de cet évènement un franc succès. La prochaine édition est d'ailleurs déjà programmée le 13 juillet 2023.

Décorations de Noël dans le bourg

Nous remercions les enfants de l'école qui ont participé avec l'association VIC et les agents de la commune à installer les décorations de Noël dans le bourg.

Centenaire de Monsieur SOURY

Monsieur François SOURY a eu 100 ans le 12 août 2022. A cette occasion, Karine COURTEY, troisième adjointe, s'est associée au club des Roses d'Automne pour célébrer cet anniversaire.

Marché de Noël

A l'initiative de l'assocation Tumbili, un marché de Noël s'est tenu sur la place du champ de foire samedi 10 décembre. La vague de froid hivernale n'a pas freiné exposants et visiteurs qui ont fait de cette première édition une véritable réussite. Nulle doute que cette manifestation est promise à un bel avenir sur notre commune.

Des membres de l'équipe municipale étaient présents pour y vendre châtaignes et crème de marrons au profit de l' Ecole Communale
(voir page 13)

Nous avons appris, avec une grande tristesse, le décès de Monsieur SOURY mardi 6 Décembre.

Micro-crèche Les ptits loups

Depuis le 5 janvier 2015, la micro-crèche a ouvert ses portes à Vayres.
Nous proposons un accueil familial de 12 enfants simultanément du lundi au vendredi de 7h à 19h .
Un partenariat avec l'école de Vayres a été créé.
Les deux structures sont reliées grâce à une passerelle qui permet à l'équipe accueillante de récupérer les enfants à la sortie de l'école (soit le midi ou le soir) pour un accueil périscolaire.

La structure propose des places en accueil régulier ou occasionnel, en périscolaire ou à l' heure pour les enfants de 2 mois et demi à 6 ans.
Les parents bénéficient des aides CMG PAJE prestations versées par la CAF et la MSA.

Nouveautés 2023 : sorties en extérieures avec la visite de différents sites , comme la caserne des pompiers et des spectacles.
L'association compte 5 structures : Vayres, Nontron, Piégut, Rivières et Chasseneuil.
Ouverture en décembre 2023 d' une micro-crèche à Thiviers.

L'équipe accueillante de Vayres vous souhaite une belle année 2023.

Renseignements complémentaire ou inscriptions Tél: 05 55 14 94 35 / 06 36 47 16 62.

Châtaigneraie Communale de Puytreillard

Faire vivre les projets dans le temps !

En juillet 2012, la commune de Vayres, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, a décidé de réaliser, sur un terrain communal situé à Puytreillard, une plantation de cent châtaigniers greffés. Les arbres ont été plantés à l'automne 2012 et ont si bien prospéré que la récolte est chaque année un peu plus importante.
Dix ans plus tard, le Conseil Municipal est heureux de vous offrir les produits issus de la Châtaigneraie Communale de Puytreillard : des châtaignes blanchies précuites et de la crème de marrons (transformation faite à l'Atelier de la Châtaigne à Dournazac).
Nous espérons que ces produits vayrois vous plairont ! Ils sont en vente à la Mairie au profit de l'Ecole Communale ainsi qu'il en avait été décidé lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2012.

Travaux sur la commune

La commune poursuit cette année ses travaux de réfection de voirie dans le bourg et dans les villages. Elle s'est également engagée dans la rénovation de l'école communale ainsi que des appartements qu'elle propose à la location.

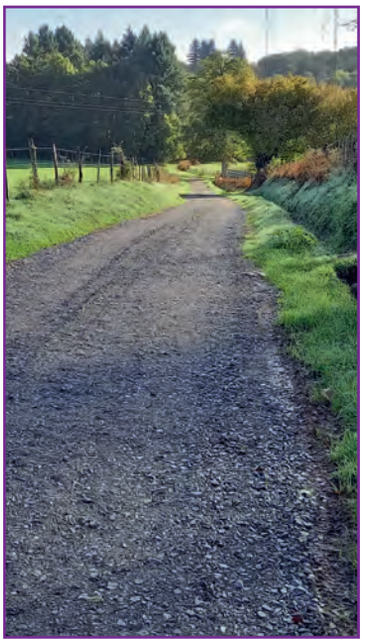

Chez Béjard : réfection de la chaussée et du fossé du chemin communal menant à la station d'assainissement

Ecole communale :
Rénovation de la salle informatique

Rue Gloire de France : Rénovation des appartements communaux (n°19 et 21)

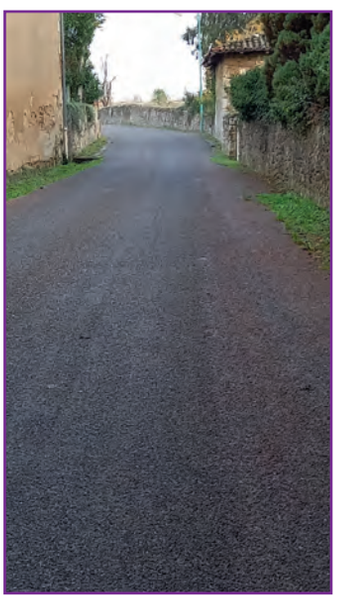

Rue Pierre de Ronsard :
Réfection de la chaussée et de l'accès la mico-crèche

Première voisinade au Grand Meynieux

Un air de fête régnait ce 10 septembre au Grand Meynieux.
Les voisines et voisins se sont réunis sur la place du village autour d'un barbecue : grillades, « frangos » (poulets grillés) et autres mets, desserts et vins apportés par chacune et chacun.
Tous ont répondu présents. Beaucoup ont leurs racines dans le village depuis plusieurs générations. Il y en a même qui y sont devenus centenaire ! D'autres familles sont venues s'installer au fil des ans et sont restées là …Sans doute qu'on se sent bien au Meynieux ! Certains sont arrivés de contrées lointaines : du Portugal, de l'Espagne, de la Colombie, d'Angleterre et même du Périgord ! Tous ont su se faire leur place, se faire apprécier, estimer et ont contribué à perpétuer cette bonne entente. Seul petit bémol, c'est quand il y a un France- Portugal à la télé !

Une belle journée ensoleillée qui s'est terminée tard dans la nuit et qui nous a permis de fêter les cent ans de François et les vingt ans de Victor !
Une belle et bonne journée avant que l'été laisse place aux prémisses de l'automne, avec son chapelet de nuages, de froid et de vent et à l'endormissement du village à l'amorce de l'hiver.
Cette première journée fut une réussite et tout le monde a déjà retenu la date pour l'an prochain !

La vie de nos villages

N'hésitez pas, pour les prochains éditions de notre bulletin municipal, à nous faire partager ces moments de vie des villages de notre commune. Nous espérons que le village du Meynieux et sa voisinade sera une source d'inspiration pour nos 52 villages et que vous nous les ferez partager.

2022 : une année productive !

Le Syndicat Vayres et Tardoire a mis l'accent sur le renouvellement de canalisation cette année. Ce ne sont pas moins de **10 km** de réseaux qui ont été repris , sur les communes de Dournazac, d'Oradour sur Vayres, mais également sur Vayres, Maisonnais sur Tardoire, Chéronnac et Champagnac la Rivière.

L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans le programme pluriannuel de remplacement des conduites d'eau potable du syndicat Vayres & Tardoire afin de garantir une qualité et une quantité d'eau satisfaisante pour tous.

Depuis le mois d'avril, un filtre pilote a été installé à la station de production de Champsac. Il s'agit d'un filtre rempli de charbon actif afin de traiter les résidus de pesticides dans l'eau. Les essais sont concluants puisqu'il y a un abattement total des molécules indésirables.

En cette fin d'année 2022, des travaux auront lieu au niveau du château d'eau de Maisonnais, ainsi que des travaux de génie civil au niveau de la station de neutralisation de Champsac.

Dournazac—CMC TP & Pradeau TP

Filtre provisoire à charbon actif pour essais—Champsac

Champagnac la Rivière—CiseTP

Retrouvez les résultats des analyses d'eau effectuées tout au long de l'année sur notre réseau sur le site internet :
www.siaep-vayres-tardoire.fr

Un agent vous accueille du lundi au vendred à la mairie d'Oradour sur Vayres ou pa téléphone au 05 55 78 23 97

Vayres —Pradeau TP

Le SIAEP Vayres et Tardoire investit pour vous !

L'année 2023 sera principalement dédié à la construction d'une toute nouvelle unité de traitement sur le site de la Côte à Vayres. Elle permettra entre autres de filtrer les résidus de pesticides.

Le Syndicat, présent sur 11 communes, compte à ce jour 472 km de réseau, plus de 440 000 m³ d'eau potable sont produits par an avec un rendement de réseau avoisinant les 80 %. Pour conserver un réseau en bon état général tout en gardant un prix de l'eau raisonnable, il est nécessaire de remplacer 1 % du réseau par an, soit près de 5 km.

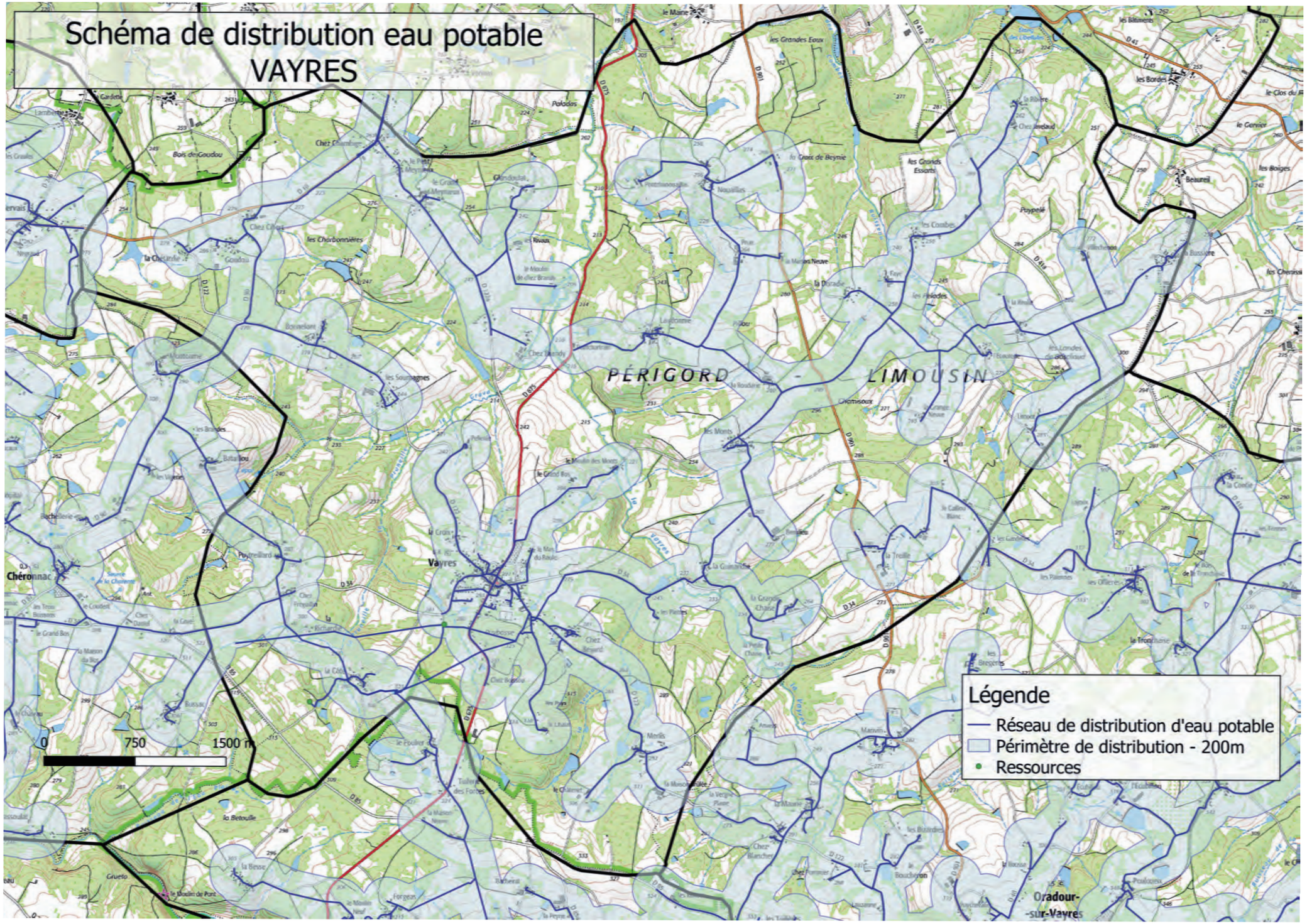
Schéma de distribution eau potable
VAYRES
PÉRIGORD - LIMOUSIN
Vayres
Chéronnac
Oradour-sur-Vayres
0
750
1500 m
Légende
Réseau de distribution d'eau potable
Périmètre de distribution - 200m
Ressources

Les associations

Vayres Initiatives Culturelles

Fondée en 2017, l'association Vayres Initiatives Culturelles (VIC), à l'origine organisatrice de séances de cinéma, a fait peau neuve à l'automne 2021.

Impulsée par la commune, les nouveaux membres du bureau ont choisi d'élargir leur action culturelle dans le but de rassembler la population locale et créer du lien social autour d'événements ponctuels et d'activités variées, abordables et ouvertes à tous.

Depuis son renouveau, l'association a notamment participé à la création de décorations de Noël avec les enfants de la commune ; pris la poêle pour faire et vendre des crêpes au profit du Téléthon 2021 en partenariat avec le comité des fêtes ; et organisé deux soirées théâtre à la salle des fêtes de Vayres.

La première, qui a eu lieu en décembre 2021, a rassemblé une centaine de personnes venues rire aux frasques mises en scène par la compagnie Au fond à gauche dans leur pièce intitulée « Y'a-t-il une pipe sous le chapeau ? ». Cette même compagnie est revenue quelques mois plus tard en avril 2022, présenter « Mon ex » devant 80 spectateurs, prouvant une fois de plus que les vayrois sont amateurs de théâtre.

Lors du marché festif du 12 juillet, VIC a proposé aux habitants une restauration entièrement faite maison et à base de produits locaux (taboulé et salade de fruits frais), accompagnée d'une sangria elle aussi entièrement réalisée par les mains de nos bénévoles.

Mais la nouveauté 2022 réside dans la mise en place de 3 ateliers réguliers qui ont commencé à la rentrée :

- atelier d'échanges linguistiques français/anglais, animé par Virginia BURRELL, tous les lundis à la salle des associations ;
- cours de yoga proposés par Tracey FENNER tous les mercredis à la salle communale de Vayres ;
- atelier couture animé par Martine LAURENT un mercredi sur deux à la salle des associations.

Le 21 octobre, c'est l'ensemble symphonique Enigma qui est venu enchanter la salle des fêtes avec son orchestre composé de cordes, de vents et de cuivres. Après une ouverture tout en joie et bonne humeur par les jeunes élèves de l'école de Vayres, les 50 musiciens (professionnels et amateurs) ont fait revivre au public certains grands thèmes du cinéma. Frissons garantis pour l'assemblée venue nombreuse pour l'occasion puisque quelques jours avant l'événement les réservations affichaient complet !

A noter que les bénéfices de cette soirée ont été reversés entièrement à l'école de Vayres afin de participer à une sortie culturelle de fin d'année scolaire.

Nous remercions également l'épicerie la Familiale pour sa participation à cet évènement.

Nul doute que les membres de l'association VIC en ont encore sous le chapeau, et nous préparent de futurs beaux projets à Vayres.

Amicale Laïque de l'école de Vayres

L'amicale laïque est un petit groupe de parents d'élèves et de maîtresses qui a pour but d'apporter un « petit plus » dans la vie scolaire des élèves.
Par manque de bénévoles, nous n'avons pu organiser que deux manifestations : un loto à la salle des fêtes de Chéronnac ainsi qu'un marché de Noël qui d'ailleurs a rencontré un franc succès.
Malgré le manque de manifestations nous avons quand même pu offrir aux élèves diverses animations au cours de l'année :
-Participation au financement du spectacle de noël
-Arbre de noël, goûter et cadeaux pour tous
-Chasse aux œufs de Pâques
-Journée de fin d'année et cadeaux aux futurs 6éme
Et pour conclure nous avons financé l'intégralité de la sortie de fin d'année à Défi planète.

Nous avons réussi à faire grandir l'équipe pour cette nouvelle année très riche en projets.
Pour l'instant nous n'avons pas fixé de dates mais je suis certaine qu'avec une telle équipe une superbe année s'annonce pour notre association !!!

Suite à l' Assemblée Générale, un nouveau bureau a été élu :
Présidente : BASGROT Cindy
Secrétaire : PRESSIGOUT Morgane
Vice-secrétaire : DECOOPMAN Viridiana
Trésorière : FAUCHEUX Magali
Vice trésorier : TYPHONNET Christophe
Membres actifs : DINCQ Anastasia, FALOU Laura, DONNAT Nelly, FERRON Hugo, THORELLE Laura, KERN Fabien

Je tenais à rajouter un petit hommage pour Agnès LACOSTE qui nous a quitté le 21 octobre 2021. Elle était notre vice-présidente mais surtout notre amie, elle était également une des membres les plus actives de notre association. C'est donc avec énormément de tristesse que j'écris ces quelques lignes. Nous n'oublierons jamais son investissement, sa bienveillance, sa gentillesse et la formidable personne qu'elle était.

Je tiens également à remercier tous les bénévoles anciens et nouveaux pour leur implication au sein de l'association ainsi que les mairies de Vayres et Chéronnac pour leur soutien.

Numéro et adresse mail de contact :
prevaud.cindy@orange.fr / 06.64.37.07.40

A très bientôt

Les Roses d'Automne

Nous remercions Madame le Maire pour la mise à disposition d'une salle des associations dont nos participants sont très satisfaits.
Les après-midis « Belote » ont repris depuis ce début d'année avec une moyenne de 20 personnes.
Nous avons organisé le 21 mai un concours de pêche à l'étant de M. BLANC. Nous avons eu 26 pêcheurs, le premier étant M. BEIJARD avec 8 truites. Tous ont apprécié cette journée avec le beau temps qui était de la partie.
En ce qui concerne nos repas, le 16 mars c'était le pot au feu avec 28 personnes, le 6 juillet le repas d'été avec 21 personnes et le 19 octobre nous étions 25 personnes pour le repas d'automne.
Le loto qui devait avoir lieu le 14 mai a été annulé.
Le 7 septembre, nous avons fêté les 100 ans de François SOURY qui a été ému et ravi.
Nous souhaitons à chacune et chacun une bonne année 2023.

Eliane BLANC, Secrétaire

Association Communale de Chasse Agréée

Plaisir cynégétique - Sécurité - Ethique - Gestion *Président : Jean Francis Chabernaud 05.55.48.61.43-06.79.22.49.91*

Elu en Juillet 2020 pour une durée de 3 ans, le Conseil d'Administration de l'ACCA reste inchangé ;
Président : Jean Francis CHABERNAUD
Vice Président : Mathieu RIAUD
Trésorier : Guy ROCHE
Secrétaire : Roland MAVEYRAUD
Trésorier Adjoint : Roger DISSERAND
Secrétaire Adjoint : Didier BOULESTEIX
Membre et Président d'Honneur : Fernand MAVEYRAUD
Membre : Philippe TYPHONNET
Membre : Jean François VOISIN

L'Assemblée Générale s'est tenue le 23 Juin 2022 dans la nouvelle salle des Associations aux Ecoles de Vayres. Les Chasseurs et les Détenteurs d'un droit de chasse étaient nombreux à cette première et c'est avec une certaine nostalgie que les plus anciens se sont plongés plus de 50 ans en arrière en revoyant leur salle de classe.. Le Président Francis CHABERNAUD remercie Madame LANNETTE, Maire de Vayres et Madame COURTEY, adjointe en charge des associations pour leur participation à l'Assemblée. Au cours de sa prise de parole, Madame la Maire a renouvelé son soutien à la chasse traditionnelle communale dans le respect de la sécurité et de l'éthique.

Pour le deuxième année consécutive et pour les mêmes causes sanitaires, le banquet de la chasse n'a pas pu avoir lieu. C'est une belle journée festive à regretter et aussi une recette manquante dans les comptes de l'ACCA.
L'augmentation des tarifs des cartes d'adhérents ajouté à un contrôle strict des dépenses ont permis de terminer la saison 2021-2022 avec un déficit limité. Le budget prévisionnel pour la saison 2022-2023 s'annonce plus favorable et le bureau n'a pas demandé d'augmentation du prix des cartes pour la nouvelle saison. Le traditionnel banquet aura lieu à la salle polyvalente le dimanche 12 février 2023.

Le Grand Gibier se porte bien et les plans de chasse 2021-2022 ont été réalisés dans la quasi-totalité avec une augmentation des prélèvements pour les sangliers et les cerfs. La population du grand cervidé continuant à augmenter, le plan de chasse « cerf » attribue deux animaux supplémentaires pour la saison 2022-2023 afin de mieux adapter la population à la capacité d'accueil de notre territoire et de limiter les dégâts dans les champs de céréales. Les dégâts sont un pôle important de dépenses.

Les lâchers de petit gibier sont indispensables pour maintenir une petite population de perdrix et faisans sur le territoire . Avec le lièvre, ils subissent la forte prédation des renards et autres sauvagines malgré l'important travail de nos piégeurs agréés. Le tir du lièvre restera interdit pour le saison 2022-2023. Par contre, les canards "colvert" restent bien implantés partout sur nos mares et étangs. Durant tout l'hiver dernier, chasseurs et promeneurs ont pu observer de nombreux vols de palombes. Cultures à gibier, champs de maïs et blé noir y sont sans doute pour beaucoup.

Les chasseurs ont l'obligation de déclarer leurs armes dans le nouveau Système d'Information sur les armes (SIA) avant le 1er juillet 2023. La déclaration se fait sur internet via l'adresse de connexion https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr ou chez un armurier qui accepte de le faire. Les chasseurs qui auraient des difficultés peuvent aussi prendre rendez vous avec le secrétariat de Mairie qui pourra les aider dans la démarche.

Le 23 mars 2022 les écoliers ont procédé à la plantation de la « Haiecolier » près du hameau du Chalat . Cette opération financée par la Fédération des chasseurs de la Haute Vienne avec le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Haute Vienne et de l'Office Français de la Biodiversité vise à familiariser les élèves à l'intérêt des haies. Les haies, éléments essentiels de notre paysage sont aussi indispensables à la biodiversité. Le Président de l'ACCA remercie les écoliers et leurs maîtresses, Madame la Maire et ses adjoints, M. le Conseiller Départemental et M. Le Président de la Fédération Départementale des chasseurs ainsi que les chasseurs et les employés municipaux pour avoir tous participé activement à cette belle après-midi.

Les écoliers au travail ...

... et à l'écoute de Madame le Maire

Malgré des contraintes inadaptées imposées aux chasseurs, des opposants à la chasse de plus en plus déterminés, un été 2022 particulièrement chaud et sec, la saison 2022-2023 a débuté aux dates habituelles ; elle devrait être encore un bon « cru » pour le grand gibier. Nous remercions vivement nos amis Agriculteurs et Forestiers sans qui la pratique de la chasse populaire en ACCA serait impossible.

U.S. Vayres

L'été dernier, consciente de la fragilité de bon nombre d'associations implantées en milieu rural, et compte tenu de la conjoncture économique du moment, l'Union Sportive de Vayres et l'Union Sportive de Saint-Mathieu ont souhaité se regrouper afin notamment de mutualiser leurs moyens et ceux mis à leur disposition par les municipalités des deux communes.

Ainsi, après une intersaison mouvementée et pleine d'incertitude - passant outre quelques rumeurs et ragots - joueurs et dirigeants bénévoles de l'Union Sportive Vayroise, en entente avec ceux de l'USSM, ont eu le plaisir de retrouver le chemin des terrains à la reprise de la saison 2022-2023.

Depuis, avec un effectif restreint et des moyens financiers limités, mais grâce à l'implication de tous les licenciés de l'entente et le soutien de ses supporters, notre équipe participe avec bonheur et fierté au championnat départemental de 3ème division de district, enregistrant - au moment où sont écrites ces lignes - des résultats satisfaisants et très encourageants.

Soulignons qu'en plus de ses dix-huit joueurs, l'U.S.Vayres se réjouit de compter dans ses rangs trois arbitres, qui officient tous les week-ends sur les terrains du département et représentent dignement notre club.

Certes, il est difficile de présager de l'avenir de notre association, mais à ce jour, le simple fait de voir nos joueurs prendre du plaisir en pratiquant leur passion commune, constitue une première reconnaissance du travail effectué par quelques bénévoles s'autorisant modestement à penser que de « petits » clubs de football ont encore le droit d'exister dans nos campagnes.

Avec une pensée émue pour ceux qui nous ont quitté en 2022, notre club adresse ses remerciements aux partenaires publics et privés qui le soutiennent. Un grand merci également à toutes celles et ceux qui, sur le bord de la touche et quel que soit le temps, viennent nous encourager.

Le temps des vœux pour cette nouvelle année est arrivé, alors les membres de l'Union Sportive Vayroise et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, une bonne et heureuse année 2023. Qu'elle soit pour vous source de bonheur, de joie, de prospérité et de réussite dans votre vie familiale, professionnelle et sportive.

Michaël Colombier
Président de l'U.S. Vayres
Sportivement

Vayres à soi

"Vayres à Soi" est une association écologiste, créée début 2022. La prise en compte de la biodiversité et le respect du vivant sont à l'origine de toutes nos initiatives. Nous menons des actions de sensibilisation pour la promotion d'une alimentation locale, saine et durable, en faveur d'une gestion durable des ressources en eau, pour une végétalisation pérenne, pour le recyclage et les éco-gestes. Lors de nos sorties et rencontres, nous abordons, également, les difficultés d'accès aux soins, à l'emploi et à la culture en luttant, par exemple, contre l'autosolisme (pratique solitaire de la conduite d'un véhicule motorisé). Nous militons pour les mobilités décarbonées, la considération de la place des femmes dans les villages, pour la promotion et la reconnaissance du matrimoine et d'un patrimoine funéraire d'exception. Enfin, nous souhaitons mener un travail d'éducation à l'environnement.

Pour l'année 2022, voici un extrait de notre programmation. Tous nos événements étaient gratuits!

Du 9 juillet au 20 août :
cycle "Un été à Vayres les Roses" avec 2 balades florales commentées et 2 sorties de randonnée à Vayres.

17 septembre : "Journées Européennes du Patrimoine": Fêtons le matrimoine rural au Lavoir de Vayres.

15 octobre : Octobre rose : "Vayres & Rose" - marche à pied et action de sensibilisation à la pratique du vélo à Vayres (collecte Ligue Contre Le Cancer Haute-Vienne).

5 novembre : "Histoires de Paysages" (sortie nature et histoire de l'art) Corot & Le paysage - à St Junien.

Contacts :
Isabelle POMPE & Joëlle PETIT.
Adresse : 28 rue Belles roses à Vayres.
Site internet VAYRES A SOI – Ecologie sociale en milieu rural : vaiyresasoi.fr
e-mail : vayresasoi@gmail.com
Tel : 06.13.85.10.32

ACPG-CATM - VAYRES / CHERONNAC

40 rue Charles Silvestre 87000 LIMOGES Tel : 05.55.79.53.28 - E Mail : acpg-catm87@wanadoo.fr
Association departementale des anciens combattants prisonniers de guerre et combattants d'algerie, tunisie, maroc
T.O.E. - missions extérieures et veuves de la Haute-Vienne.

Comme chaque année, le journal municipal de notre commune, nous permet de rendre compte de l'activité de notre association caritative, l' association ACPG-CATM Section de Vayres-Chéronnac ; chaque section, régie par la loi 1901 déclarée au journal officiel, dépend de notre fédération crée en 1945, au retour des prisonniers de guerre, afin de les aider moralement et financièrement, à se réinsérer dans la vie de notre France, enfin libre.
Nous continuons donc, anciens combattants, cette œuvre de bienfaisance, bénévolement, accompagnée d'adhérents sympathisants qui peuvent également bénéficier de quelques aides morales ou financières, mais uniquement de l'association ACPG-CATM, n'étant pas ressortissants de l'ONAC.
Avec les ennuis de santé, dus à la pandémie, les changements climatiques et autres soucis nationaux et mondiaux, nous peinons et ressentons un ralentissement général et notre motivation s'essouffle.
Heureusement, élus, commerçants, amis viennent nous soutenir et rejoignent avec une très modeste participation les rangs des « citoyens de la paix » nous permettant de perpétuer le devoir de mémoire avec l'ONAC (Office National des Anciens Combattants et Veuves de Guerre) et les jeunes, dans les établissements scolaires, ainsi que de soutenir les plus démunis d'entre nous, dans la peine moralement et matériellement.
Malgré nos doutes, nous avons fait un choix :
La confiance : nous l'avons tous
Le courage : nous nous y efforçons
Le service : aider et écouter les autres.
Cela étant le vœu de trois adolescents lors d'une assemblée caritative en 2021.

Forum des Associations à Limoges. Visite de M. le Maire

10 juin : ROBERT HEBRAS dernier rescapé d'Oradour sur Glane, vice Président de notre association départementale et notre secrétaire départementale Corinne Lafarge

Nous avons, cette année encore, rempli les plus importantes tâches de notre devoir : Des colis ont été distribués aux plus démunis, malades et handicapés mais les visites en hôpitaux et maisons de retraite n'ont pas toutes été effectuées à causes des contraintes sanitaires.
Cérémonie du 8 mai au monument aux morts, dirigée par le président de section Raymond ARNAUD avec le concours de la municipalité : gerbe déposée par le président.
3 et 4 septembre : forum des associations au palais des expositions de Limoges. Le président Raymond ARNAUD et la secrétaire Cathy MALET accompagnaient le bureau départemental et son président pour ces deux jours d'échanges.

Limoges : Assemblée extraordinaire

Toussaint à Louyat : La section accompagnait l'association départementale au cimetière en présence de Monsieur le maire de Limoges et de ses élus afin de rendre hommage à nos morts et de se recueillir sur notre concession départementale où reposent quatre de nos camarades. Vayres : Dépôt de gerbe sur notre concession où repose Maurice GOUDY.
Décès : Bruno GIRY et Marcelle BOULESTEIX.
Malades : Ginette BOULESTIN, Mireille MAYEUR, Roger BESSE, René POUSSAIN et Edouard GIRY.
16 octobre : Pèlerinage à notre dame de Lorette : Malheureusement, nous n'avons pas pu nous rendre à ce pèlerinage qui a une double résonnance dans nos cœurs : l'inhumation du soldat inconnu d'Indochine et d'Algérie en plus de ceux de 14-18 et le décès, subit, dans sa chambre d'hôtel à Arras, de M Jeannot RIBETTE alors président des ACPG-CATM Vayres Chéronnac et secrétaire général adjoint départemental.
Le 5 décembre : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie qui se poursuivit après le 19 mars 1962 jusqu'en 1964.
Voici donc réunies nos actions passées, actuelles et, nous l'espérons de tout cœur, futures grâce à nos frères des Opérations Extérieures (OPEX) qui, comme nous l'avons fait pour nos pères les PG, perpétueront le devoir de mémoire pour que nul n'oublie.
Nous terminerons par une heureuse nouvelle, celle du mariage de notre amie adhérente Nadia CAILLAUD avec Christophe PETIT. Nous leur adressons nos félicitations et nous leur souhaitons une vie remplie d'amour, de bonheur et de santé.
Nous remercions également les commerçants de notre commune, dont nos amis de La Familiale, qui permettent aux écoliers de notre commune de déposer des fleurs sur le monument aux morts.
En espérons n'avoir oublié personne et je m'en excuse si c'est le cas, je vous présente de la part de la section nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Le président départemental, Gérard POREAU

Comité des Fêtes

L'année 2022 marqua la renaissance de votre comité des fêtes.
La reprise des festivités et le changement de bureau ont donné un nouvel élan et un coup de jeune à nos manifestations.

Comme chaque année, nous tenons à remercier toutes les personnes qui participent aux différentes manifestations, ainsi que tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Pour rappel le comité des fêtes est une association à but non lucratif, notre seul but est de vous divertir et d'animer notre belle commune. Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, vous impliquer dans cette belle aventure, contactez nous : comitesdesfetes.vayres@yahoo.fr

Le nouveau bureau est composé de :

PRESIDENT :	Francis LASBRUGNAS
VICE PRESIDENT :	Jean TYPHONNET
TRESORIER :	Sandrine BESSE
VICE TRESORIER :	Isabelle LHOMME
SECRETAIRE :	Thomas LECHERAULT
VICE SECRETAIRE :	Alexandre LEONARD

Amicale des Anciens de l'U.S. Vayres

Suite à notre Assemblée Générale du Dimanche 9 Octobre dernier nous avons décidé de vous faire part d'un compte rendu, suivi des dates de manifestations 2023.
Après la prise de parole de notre Président et 1 minute de silence en l'honneur des amis disparus, il a été fait état d'une association saine qui vit extrêmement bien grâce notamment à une équipe de bénévoles dynamiques et toujours disponibles.
Les 2 années COVID nous ont contraints d'annuler différentes manifestations mais avec la fin des restrictions, 2022 restera encore une année marquante pour notre Amicale comme toutes les autres d'ailleurs et cela depuis 12 ans déjà.
Après des voyages à Saint-Étienne, Marseille, Barcelone, Monaco, Paris, Nantes, Madrid, Bilbao, le voyage à Lens du 5 et 6 mars 2022 restera un grand souvenir pour les 55 participants, une superbe visite du Centre National de Football de Clairefontaine, un magnifique stade Boellart et son ambiance mythique, pour finir par la visite émouvante du musée de la mine.
Ces voyages sont des moments de partage et de convivialité inoubliables.
La journée Barbecue du 18 juin au stade décidée au dernier moment en remplacement de la fête de la musique fut un succès très appréciée et sera renouvelée.
La dernière manifestation 2022 a été le repas dansant du 19 novembre très importante pour les finances de notre association.

Compte-rendu 2022 :
Adhésions : à ce jour, nous comptons 70 adhérents mais seulement 40 ont réglé leur cotisation 2022 mais d'autres ne cotisent plus depuis plus d'un an voire plus.
Nous vous rappelons que l'Amicale est une association comme une autre et vit principalement des cotisations de ses adhérents, des bénéfices lors des manifestations et des subventions enfin ce qui en reste !!

Finances :
L'Assemblée Générale a décidé au vu des augmentations des coûts de la vie (alimentations, transports, location des salles etc...) et au vu des baisses de subventions, de passer la cotisation de 20 euros à 25 euros pour 2023.

Propositions et décisions 2023 :
Achat de vestes : en cours.
Voyage : TURIN (Italie) validé à l'AG, VALENCE (Espagne) , BARCELONE (Espagne).
Adhésions : nous effectuerons aussi une relance d'adhésions auprès des anciens joueurs, dirigeants et sympathisants car à ce jour il manque beaucoup de monde (des centaines de joueurs).
Manifestations 2023 :
* Repas adhérents et Vœux : 15 janvier 2023
* Voyage : Mars ou Avril
* Fête de la Musique : le 21 juin 2023
* Assemblée Générale : le 8 Octobre 2023
* Repas Dansant : le 18 Novembre 2023

Bureau de l'amicale :

- Président :	LALOI Stéphane (Tél: 0603270374)
- Vice-Président :	BOIJOUT Patrick
- Secrétaire :	LALOI Jean
- Secrétaire Adjointe :	MALLET Catherine
-Trésorier :	CHABAUDIE Claude
-Trésorière Adjointe :	DEGUY Jacqueline

Comptant sur votre soutien et de votre présence parmi nous, nous vous souhaitons d'ores et déjà une excellente fin d'année et le meilleur pour 2023 ainsi qu'à vos proches.

Amicalement

Les Vayres à Pieds au pays de la météorite

Bon pied, bon œil, nous avons repris les randonnées tous les mardis après-midi ; quel plaisir de découvrir les différents chemins de notre belle région limousine. Nous avons fêté les 20 ans du club, lors de notre assemblée générale qui a eu lieu le 17/12/2021. Une agréable surprise attendait les adhérents (un superbe gâteau à l'effigie de notre club fait par notre boulangerie locale).

A ce jour, nous sommes 70 adhérents. Chaque mardi nous sommes une quarantaine à marcher en deux groupes.

En cours d'année, nous organisons différentes manifestations :
Fin avril : rando du muguet
En juin ou septembre : sortie annuelle dans un département voisin
Fin novembre : animation pour le téléthon
Décembre : assemblée générale

Le bureau se compose comme suit :
Présidente d'honneur : Mme le Maire de Vayres
Présidente : Mme ROYER Maryvonne
Trésorière : Mme JEANNET Michelle
Secrétaire : M LHOPITAL Michel

Les Vayres à pieds vous invitent à venir les rejoindre et vous souhaitent une très bonne année 2023.

Tumbili

L'association Tumbili Voyages & Safaris s'est installée cette année à Vayres en même temps que ses fondateurs Stéphanie et Stanley MANIMO, séduits par la beauté du parc régional.

Elle a pour objet de financer des projets sociaux en Tanzanie, un pays d'Afrique de l'Est connu pour le massif du Kilimandjaro, la faune de ses grands parcs nationaux préservés, sa population Maasai et l'archipel de Zanzibar dans l'océan Indien.

Stanley, ancien porteur sur le Kilimanjaro, dirige une petite agence locale et organise les séjours sur mesure créés par Stéphanie – dite Fanette – avec les voyageurs.

Inscrits dans une démarche de tourisme équitable et solidaire, notre binôme s'attache à orienter les voyageurs vers des méthodes douces de voyage comme la randonnée et l'hébergement chez l'habitant, pour inverser la tendance et apporter un impact positif à destination, luttant contre les effets délétères du tourisme de masse.

Les revenus des séjours permettent de financer les projets de la Fondation Tumbili, notamment l'éducation des jeunes des rues de Moshi, la ville natale de Stanley, et la construction de réserves d'eau dans les villages de la steppe Maasai.

Outre les voyages, l'association est parfois présente sur les marchés pour vendre de l'artisanat de Tanzanie et organise des manifestations festives et culturelles telles que le marché de Noël en 2022.

Contact
Mr et Mme Manimo
Tumbili Voyages & Safaris
info@tumbili.fr
06 45 89 61 34

Téléthon 2022

La campagne de collecte de dons pour le Téléthon 2022 a permis de réunir 1700 € sur notre commune. Les Vayres à Pieds ont organisé une randonnée suivi d'un repas dimanche 27 novembre et le Comité des Fêtes a organisé ses traditionnels Lotos vendredi 2 et samedi 3 décembre. Comme chaque année, les pompiers de Rochechouart ont mis en place la collecte de papiers et cartons pour le recyclage par le biais d'une benne installée sur le champ de foire.

L' Agenda des associations de l'année 2023

Les dates ci-dessous sont celles indiquées par les associations avant la fin de l'année 2022.

Les Roses d'Automne organisent un mercredi sur deux leurs après-midi belote à partir du 25 janvier sauf aux mois de Juillet et Août.

JANVIER
4 janvier - Roses d'Automne : Assemblée Générale
10 janvier - Vayres à Pieds : Galette des rois
15 janvier - Anciens de l'USV : Galette des rois
28 janvier - V.I.C. : Théâtre

FEVRIER
12 février - ACCA : Repas
18 février - Soeur de Coeur : Assemblée Générale
19 février - Amicale laïque : Bourse aux jouets

MARS
4 mars - Comité des fêtes : Loto
25 mars - V.I.C. : Théâtre

AVRIL
10 avril - Comité des fêtes : Vide-Greniers
Casse-crôute chaudière
30 avril - Vayres à Pieds : Randonnée du muguet

MAI
13 mai - Tumbili : Soirée africaine
14 mai - Roses d'Automne : Loto
21 mai - Roses d'Automne : Concours de pêche
28 mai - Comité des fêtes : Casse-croûte chaudière

JUIN
17 juin - Comité des fêtes : Courses de caisses à savons
21 juin - Anciens de l'USV : Fête de la musique
24 juin - V.I.C. : Concert

JUILLET
13 juillet - Marché festif

AOUT
19 et 20 août - Comité des fêtes : Fête patronale
19 août - US Vayres : Concours de pétanque

SEPTEMBRE
8 septembre - V.I.C. : Rediffusion match de rugby
France / Nouvelle-Zélande
21 septembre - Roses d'Automne : Club

OCTOBRE
7 octobre - Comité des fêtes : Loto

NOVEMBRE
4 novembre - Comité des fêtes : Loto
26 novembre - Vayres à Pieds : Randonnée et repas (Téléthon)

DECEMBRE
2 et 3 décembre - Comité des fêtes : Lotos Téléthon
10 décembre - Tumbili : Marché de Noël

Informations diverses

adil 87
Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Haute-Vienne

Une question sur le logement ?

Pensez à l'ADIL 87 !

Vous recherchez **des informations juridiques, financières ou fiscales** concernant :

- Les relations propriétaires-locataires
- L'accession à la propriété
- La vente de logement
- Les travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation à la perte d'autonomie
- La copropriété
- Les relations de voisinage
- L'investissement locatif
- Le mal logement ...

N'hésitez pas à contacter nos conseillers-juristes *(Conseils neutres et gratuits)*

05 55 10 89 89
28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES
www.adil87.org
contact@adil87.org

Des permanences ont lieu près de chez vous. Pour connaître les lieux et dates, consulter notre site Internet.

L'ADIL 87 est conventionnée avec le Conseil départemental de la Haute-Vienne et le Ministère chargé du logement

---

UNAOuest 87 **MIEUX VIVRE CHEZ SOI**

ENTRETIEN DU DOMICILE

AIDE AUX FAMILLES

SERVICE MANDATAIRE

ACCOMPAGNEMENT VEHICULÉ

ATELIERS DE CONVIVIALITÉ

-50% DE RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT(1)

UNA OUEST 87
10 Bd de la République
87200 SAINT-JUNIEN
05 55 02 46 01
accueil@unaouest87.fr
www.unasaintjunien.fr

PORTAGE DE REPAS
AICARPA – UNA OUEST 87

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Un seul objectif : « Mieux vivre chez soi »

JARDINAGE

BRICOLAGE

ASSISTANCE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ASSISTANCE A LA PERSONNE

Urbanisme

GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

Notre Plan Local d' Urbanisme est à présent entièrement consultable sur le géoportail de l'urbanisme. Il vous suffit de vous rendre à cette adresse : **https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr** et d'indiquer "VAYRES 87600" dans la recherche.

TRAVAUX ET AUTORISATIONS D'URBANISME : LES REGLES FONDAMENTALES

Rappelons tout d'abord que vous pouvez transmettre votre demande sur le portail internet mis à votre disposition à cette adresse : **https://sve.sirap.fr**

En fonction de l'importance de vos travaux, trois situations sont à distinguer : des travaux dispensés d'autorisation, la déclaration préalable, et enfin, le permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation

*Des constructions nouvelles (extensions ou annexes) d'une surface inférieure à 5m² au sol et ne dépassant pas 1.50 m de hauteur.

*Des travaux d'entretien et de réparations ordinaires : remplacement d'une gouttière, des tuiles de la toiture,...

*Murs et clôtures de moins de 2m de hauteur.

*Des terrasses de plain-pied.

La déclaration préalable de travaux

*Toute construction nouvelle entraînant la création d'une surface comprise entre 5 et 20 m².

*Des extensions d'un bâtiment existant d'une surface comprise entre 5 et 20 m². En zone Ua ou Ub de notre PLU cette surface est étendue à 40 m².

*Changement de destination de locaux existants sans modification extérieure.

*Des murs supérieurs à 2m.

*Des piscines non couvertes d'une surface ≤ 100 m².

*Des travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction : création d'ouvertures, changement des portes ou fenêtres par un autre modèle, ...

Le permis de construire

*Construction d'une maison.

*Les extensions de plus de 20 m² (40 m² dans la cas d'un bâtiment en zone Ua ou Ub).

- Si la surface de plancher après extension est inférieur à 150 m² : pas de recours à un architecte.
- Si la surface de plancher du bâtiment avant extension est supérieure à 150 m² ou si cette extension fait passer la surface totale à plus de 150 m² : le recours à un architecte est obligatoire.

*Les travaux entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination.

Des règles spécifiques s'appliquent suivant le zonage de la parcelle sur laquelle se situe votre projet. Le PLU de la commune est entièrement consultable sur notre site internet et vous pouvez, de plus, déposer un **certificat d' urbanisme informatif** pour connaître ces spécificités. Un **certificat d'urbanisme opérationnel** vous renseignera sur la faisabilité de votre projet de construction en amont du dépôt de déclaration préalable ou de permis de construire.

Si la ou les parcelles concernées par votre projet se trouvent dans le site inscrit du cratère météoritique de Rochechouart, celui-ci sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Il est impératif que vous contactiez ce service avant le dépôt de votre dossier à ce numéro : 05.55.33.32.72.

LES TAXES D'URBANISME

Vous devrez vous acquitter de diverses taxes d'urbanisme selon les types de travaux que vous aurez réalisés :

La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m, y compris les combles et les caves.

Pour calculer le montant de la taxe d'aménagement, il faut multiplier la surface taxable de la construction créée par une valeur forfaitaire annuelle (820 € en 2022), puis multiplier ce résultat par le taux voté par la collectivité territoriale.

L'Etat a mis en place un simulateur en ligne vous permettant de calculer son montant à cette adresse :

https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement

La taxe d'archéologie préventive

Elle est due dès que les travaux ont un impact sur le sous-sol, quelle que soit la profondeur. Elle se calcule en multipliant la surface taxable créée par la même valeur forfaitaire que pour la taxe d'aménagement puis par un taux de 0.40 %.

Divers abattements peuvent cependant s'appliquer suivant la situation. Rendez-vous à cette adresse pour plus de précisions :

https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22286

La municipalité tient à renouveler ses remerciements aux commerçants et aux entreprises qui ont accepté de faire publier leur encart publicitaire.
Grâce à leur contribution financière, le bulletin municipal existe et peut paraître.

la Galerie
MENUISERIES & VÉRANDAS

VÉRANDAS & STORES
FENÊTRES & VOLETS
PORTES D'ENTRÉE
PORTAILS & CLOTURES
PORTES DE GARAGE

www.lagaleriem.fr
06 70 30 50 93 • contact@lagaleriem.fr
14-le grand meynieux • 87600 Vayres
Le Moulin de Civrac • 17150 Mirambeau

NOUVEAU !!

icomia
Création et impression de votre com

CRÉATION DE SITES WEB
& audit, sécurisation, maintenance et mises à jour de votre site existant

et toujours pour vous servir, notre activité d'impression multi-supports

IMPRIMERIE
PETITS et GRANDS TIRAGES

SIGNALÉTIQUE
PETITS et GRANDS FORMATS

TEXTILES IMPRIMÉS

Contactez-nous : 05 55 70 32 89 | contact@icomia.fr

Maquette et mise en page : Mairie de Vayres
Publicités et impression : ICOMIA - 26Bis Av. Jean Rebier - AIXE SUR VIENNE - 05 55 70 32 89

SARL TAXI COURTEY

Transport Médical assis

Vayres 05 55 78 11 13

Rochechouart 05 55 03 71 89

A votre service

24h/24 TAXI 7j/7

Rochechouart - Vayres

CMC TP

Travaux Publics & Particuliers

05 55 48 12 82

www.cmctp.fr

- Terrassements - Routes
- Canalisation - Assainissement
- Adduction d'eau potable
- VRD - Equipements urbains et sportifs

ZA du Bois du Breuil

87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE

Fax 05 55 48 12 81 - Mail : cmctp@wanadoo.fr

U DRIVE coursesu.com livraison à domicile

Gaz

Lavomatic 24/24

U express Oradour sur Vayres

du lundi au samedi : 8h30-19h30

dimanche : 9h-12h30

05 55 48 83 75

Quincaillerie ROBERT

VOTRE RÉFÉRENCE bricolage, motoculture, électroménager, jardin, chauffage et produits agricoles

Cub Cadet · STIHL · MAJAR · Makita · Solis · RÉPARATION & ENTRETIEN · PROXI CONFORT

6 rue Charles de Gaulle 87600 ROCHECHOUART

05 55 03 64 24 - quincaillerierobert@orange.fr

Ouvert du lundi au samedi 8H-12H / 14H-19H

SARL PAILLOT & FILS à votre service
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
31, rue de la Royère - **87600 ROCHECHOUART**

- Terrassement, plateforme, empierrement
- VRD, revêtement enrobé coloré et multicouches
- Assainissement collectif et individuel
- Mise aux normes des étangs
- Mise aux normes d'assainissement
- Raccordement au tout à l'égout

Tél. 05 55 03 69 19
Fax 05 55 03 79 41 paillotetfils@wanadoo.fr
http://www.vrd-paillot-saintjunien.fr/

SARL RANNOUX-BARBIER

AMBULANCES - VSL - TAXIS
05 55 78 17 22

FLEURS - CADEAUX
ARTICLES FUNÉRAIRES
TOUTES COMPOSITIONS FLORALES
TRANSMISSIONS FLORALES
05 55 78 24 07
87150 ORADOUR/VAYRES

florajet

POMPES FUNÈBRES
CHAMBRES FUNÉRAIRES
✓Organisation complète des Obsèques
✓Contrats Obsèques
✓Articles Funéraires
Rue Bernard de Ventadour
87150 ORADOUR/VAYRES
18, rue de Maison Neuve
87310 ST LAURENT/GORRE
05 55 78 17 22

LUMIERE SUR L'ENERGIE

Batifoix

RÉSEAUX ELECTRIQUES
AÉRIEN ET SOUTERRAIN
LOTISSEMENT
ECLAIRAGE PUBLIC ET FESTIF
MISE EN LUMIÈRE DU PATRIMOINE
MICRO FORAGE DIRIGÉ
BORNE DE RECHARGE VÉHICULE

10 rte des Maîtres de Forges - 87 440 SAINT MATHIEU - batifoix@batifoix.fr

AXA
Assurance et Banque
AGENCE
DESCUBES - RIBIERRE

17 rue Louis Pasteur
ORADOUR SUR VAYRES
agence.descubesribierreoradour@axa.fr
05 55 78 18 36

23 rue Nationale
CHALUS
agence.descubesribierrechalus@axa.fr
05 55 78 41 54

2 bis, rue Maurice Thorez
ROCHECHOUART
agence.descubesribierre@axa.fr
05 55 71 25 59

Particulier – Professionnel – Entreprise

Estella
INSTITUT
Vos soins de beauté et de bien-être à Vayres
32, rue Belles Roses - 87600 VAYRES
05 55 14 27 54
Estella Institut
estellainstitutvayres
www.estellainstitut.com

Garage MOUNIER
Dépannage et Assistance 24h/24
Mécanique - Tôlerie - Peinture
Réparation toutes marques
DACIA
4 rue Charles de Gaulle
87600 ROCHECHOUART
Tél. 05 55 03 61 18
www.garagemounier.fr

Sarl Rougier
POMPES FUNEBRES
MARBRERIE - GRAVURE - SALLE OMNICULTE
ARTICLES FUNERAIRES - CONTRATS OBSEQUES
05 55 03 74 59
http://www.pompes-funebres-rougier.fr
"Les Cyprès" FUNERARIUM
Rue du Chemin de Fer - 87600 ROCHECHOUART

Imprimerie ICOMIA - 05 55 70 32 89